



Delegația Parlamentului României la Adunarea parlamentară a Consiliului Europei

INFORMARE

APROBAT privind participarea delegației române la partea a patra a sesiunii ordinare

în sedința Biroului permanent al Adunării parlamentare a Consiliului Europei

Camerei Deputaților

la data de 23.10.2006 Strasbourg, 2 – 6 octombrie 2006)

Nr. 1164

În perioada 2 – 6 octombrie a.c., s-au desfășurat, la Strasbourg, lucrările părții a patra a sesiunii ordinare a Adunării Parlamentare a Consiliului Europei.

La sesiune au participat delegațiile parlamentare din cele 46 de state membre ale Consiliului Europei¹ și observatori din Canada, Israel și Mexic. Agenda sesiunii (în anexă) a conținut numeroase teme de interes pentru parlamentarii europeni.

Au existat trei propuneri pentru organizarea de dezbateri de urgență, după cum urmează: „Dezvoltările recente din Liban în contextul situației din Orientul Mijlociu”, „Necesitatea unei soluții europene la sosirea masivă de migranți ilegali pe coastele de sud ale Europei” și „Bugetul Consiliului Europei pentru 2007”.

De asemenea, au fost făcute și două propuneri de dezbateri pe teme de actualitate, prima pe tema „Bugetului Consiliului Europei pe anul 2007”, cea de-a doua privind „Tensiunile dintre Rusia și Georgia”.

Dintre acestea, doar două au fost adoptate de membrii Adunării, respectiv cea privind situația din Liban și cea referitoare la problema migranților ilegali.

Printre invitații speciali care au avut intervenții în plenul Adunării, amintim: dl. Ivo SANADER, Primul Ministru croat, dl. Sali BERISHA, Primul Ministru albanez, dl.

¹ Albania, Andora, Armenia, Austria, Azerbaidjan, Belgia, Bosnia-Herțegovina, Bulgaria, Cipru, Republica Cehă, Croația, Danemarca, Elveția, Estonia, Finlanda, Fosta Republică Iugoslavă a Macedoniei, Franța, Georgia, Germania, Grecia, Ungaria, Islanda, Irlanda, Italia, Letonia, Liechtenstein, Lituania, Luxemburg, Malta, Republica Moldova, Monaco, Olanda, Norvegia, Polonia, Portugalia, România, Federația Rusă, San Marino, Serbia, Republica Slovacă, Slovenia, Spania, Suedia, Turcia, Regatul Unit al Marii Britanii și Ucraina.

Adnan TERZIY, Președintele Consiliului de Miniștri al Bosniei-Herțegovina, dl. Angel GURRIA, secretarul General al OCDE, d-na Dalia ITZIC, Președinta Knesset-ului și dl. Serghei LAVROV, ministrul rus al afacerilor externe și președintele în exercițiu al Comitetului de Miniștri al CE.

În discursul inaugural, René van der Linden, președintele A.P.C.E., a reluat tema dialogului multicultural, pledând pentru crearea unui statut special pentru religiile și organizațiile confesionale. El a mai subliniat succesul repurtat de Adunare în chestiunea centrelor de detenție secrete ale CIA și i-a mulțumit raportorului Dick Marty pentru determinarea cu care s-a angajat în acest demers, în ciuda atitudinii condescendente manifestate de unele guverne ale unor state membre ale CE și a guvernului american.

Dl. van der Linden și-a exprimat satisfacția pentru deschiderea negocierilor dintre Uniunea Europeană și Turcia, apreciind că parteneriatul dintre CE și această țară au contribuit semnificativ la acest obiectiv. Mai mult, referindu-se la iminenta aderare a României și Bulgariei la UE, președintele APCE și-a manifestat regretul că procesul de monitorizare a acestor două țări nu a fost mai sever deoarece probleme precum reforma justiției sau lupta împotriva corupției ar fi fost rezolvate și nu ar mai fi existat clauze privind aderarea. În încheiere, domnia-sa a mulțumit autorităților ruse pentru prestația din timpul președinției pe care a calificat-o drept „un succes”.

Redăm, în continuare, în ordinea desfășurării, principalele momente ale sesiunii.

Implementarea deciziilor Curții Europene a Drepturilor Omului

Raportorul, Erik JURGENS (Olanda, SOC) a subliniat importanța crucială pe care o are CEDO în sistemul de protecție a drepturilor omului și libertăților fundamentale, în statele membre. Responsabilitatea monitorizării implementării deciziilor Curții revine, conform art. 46 al Convenției europene pentru protecția drepturilor omului, Comitetului de Miniștri. În opinia raportorului, activitatea Comitetului de Miniștri în această privință este necorespunzătoare. „Noi (Adunarea, n.n.) nu știm ce face Comitetul de Miniștri în interiorul său. Nu știm ce presiuni se fac asupra guvernelor membre. (...) Ceea ce face Adunarea este să utilizeze declarațiile publice ale Comitetului de Miniștri – rezoluțiile și

rezoluțiile interim – privind implementarea deciziilor. Raportul la asta se referă și ne punem problema dacă anumite decizii nu sunt puse în practică în mod intenționat.”, a afirmat Jurgens. El a propus instituirea unui sistem de monitorizare bazat pe Parlamentele naționale. Guvernele ar urma să raporteze Parlamentelor în legătură cu sentințele împotriva lor, iar parlamentarii ar putea să urmărească modul în care acestea sunt puse în practică.

În raportul Jurgens există referiri la două cazuri care privesc România: Cazul Rotaru și cazul Dalban. Dacă în cazul Dalban decizia a fost pusă în practică prin depenalizarea calomniei, în cazul Rotaru, conform sentinței Curții, este necesară modificarea legislației referitoare la siguranța națională și la utilizarea, de către serviciile de informații, a datelor cu caracter personal ale persoanei.

Recomandarea adoptată de Adunare cere statelor membre:

- instituirea de mecanisme și proceduri în vederea garantării unui control parlamentar efectiv al deciziilor CEDO, bazat pe rapoarte regulate ale miniștrilor;
- crearea unui organ de decizie situat la cel mai înalt nivel politic în cadrul guvernului în vederea asumării deplinei responsabilități a procesului național de implementare a deciziilor Curții;
- în special guvernelor Greciei, Italiei, României, Rusiei, Turciei, Marii Britanii și Ucrainei să privilegieze reglementarea acestor sentințe, într-un termen de șase luni urmând a fi reevaluată situația; în cazul în care evaluarea nu va fi constatat nici un progres, Adunarea își rezervă dreptul de a apela la articolul privind contestarea puterilor delegațiilor respective.

Dezbatere de politică generală privind situația din Balcani

Raportorul Comisiei pentru afaceri politice (Matiasz EORSI, Ungaria, ALDE) a deplâns lipsa unei strategii europene comune în privința regiunii Balcanilor, și a pledat pentru crearea unui Parteneriat pentru pace cu NATO și a unui calendar al relațiilor dintre Uniunea Europeană și țările din regiune. De partea lor, acestea din urmă trebuie să

colaboreze mult mai substanțial cu Tribunalul Penal pentru fosta Iugoslavie, organism juridic ale cărui decizii sunt cruciale și în plan politic.

Din partea delegației române, la această temă au intervenit d-nii deputați **Relu FENECHIU (ALDE)**, **Ștefan GLĂVAN (ALDE)** și **Adrian SEVERIN (SOC)**.

Domnul Fenechiu a apreciat că transformarea Pactului de Stabilitate într-un consiliu de cooperare regională care să devină principalul forum politic al regiunii și multiplicarea relațiilor în regiunea euro-adriatică sunt de natură să intensifice coeziunea și să ajute la rezolvarea conflictelor. În opinia sa, principalele probleme rămân statutul provinciei Kosovo și reforma constituțională în Bosnia-Herțegovina.

Domnul Severin s-a referit la chestiunea Kosovo: *„Împărtășesc viziunea acelor care cred că nu Kosovo este la originea crizei din Balcani. Sincer, independența provinciei față de Serbia este mult mai puțin dramatică decât independența Serbiei de Kosovo. Trebuie să găsim o cale să luăm de pe umerii prietenilor noștri sârbi povara acestei crize. Poate că singura cale va fi una așa-zisă impusă din afară. Oricum, i-aș avertiza pe colegii mei că s-ar putea să mergem prea departe în această direcție. Nu toate soluțiile impuse sunt egale. O soluție impusă nedreaptă, care nu se bazează pe aspirațiile popoarelor din Balcani, ci pe o abordare ieftină – mai exact pe aceea că Serbia ar trebuie să plătească pentru toate dificultățile din Balcani – este posibil să nu fie acceptată sau recunoscută.”*, a arătat dl. Severin.

*Comunicarea Comitetului de Miniștri prezentată de dl. Serghei LAVROV,
ministrul rus al afacerilor externe*

În alocuțiunea susținută în fața membrilor Adunării, dl. Lavrov a reamintit prioritățile președinției ruse a organizației, respectiv:

- aplicarea integrală eficace a tuturor deciziilor celui de-al treilea Summit al CE și realizarea unei „construcții europene fără clivaje”;
- întărirea mecanismelor naționale de protecție a drepturilor omului, de promovare a educației pentru drepturile omului și de ameliorare a protecției drepturilor minorităților naționale;
- crearea unui spațiu juridic european comun pentru protecția individului; în acest sens, dl. Lavrov a pledat pentru ratificarea cât mai rapidă, din partea statelor membre ale CE, a Convenției privind prevenirea terorismului;
- adoptarea unui Plan de acțiune pe 10 ani care să amelioreze viața persoanelor cu handicap;
- lărgirea cooperării inter-regional și transfrontaliere între țările din Europa pe baza unui acord parțial lărgit al CE.

Domnului Lavarov i-au fost adresate întrebări de către membrii Adunării. Cele ale parlamentarilor români – **senatorul Gyorgy FRUNDA (PPE/CD)** și **deputații Cezar PREDĂ (PPE/CD)** și **Ștefan GLĂVAN (ALDE)** au vizat, cu precădere, referendumul din Transnistria. În replică, ministrul rus al afacerilor externe a răspuns că necesitatea acestui referendum a apărut din nerezolvarea, timp de 16 ani, a conflictului din regiune. *„În fața nesiguranței politice și a presiunii economice continue, transnistrenii au utilizat calea democrației directe în vederea găsirii unei soluții durabile la acest conflict. Procesul de negociere trebuie reluat de urgență. O soluție politică și viabilă la problema transnistreană trebuie găsită. Federația Rusă dorește să joace rolul său în acest proces”*, a arătat dl. Lavrov.

Nemulțumit de răspuns, dl. Frunda i-a adresat o întrebare suplimentară președintelui în exercițiu al Comitetului de Miniștri, în sensul că trimiterea, de către

observatori, de către Federația Rusă, nu contravine oare principiilor CE, în condițiile în care această țară deține președinția organizației. Dl. Lavrov a afirmat că și membri ai Parlamentului European au monitorizat acest referendum, iar Transnistria nu este recunoscută ca stat, ci ca parte în conflict.

Ratificarea Convenției-cadru pentru protecția minorităților naționale de către statele membre ale CE

Din partea Grupului Socialist a luat cuvântul **dl. deputat Adrian SEVERIN** iar, din partea Grupului PPE/CD, **dl. senator Gyorgy FRUNDA**.

Dl. Severin s-a declarat împotriva manierei maniheiste în care este abordată chestiunea minorităților naționale – respectiv minoritățile sunt întotdeauna opresate de majoritate -, arătând că, în opinia sa, aceasta este sursa unor dezvoltări negative. Pe de o parte, crede dl. Severin, astfel de abordări alimentează mentalitatea „de persoane asistate” și sentimentul de eșec și opresiune care “generează nevroze etnocentrice și milenare”:

„Nu se poate ignora faptul că anumite grupuri etnice promovează proiecte segregacioniste prin care își exprimă percepția că, datorită unor accidente geografice sau arbitrariului istoric, au nefericirea de a locui împreună cu majorități culturale diferite. Așa cum există și actori internaționali care preiau rolul de protectori ai minorităților numai pentru a-și promova agenda geopolitică ascunsă”, a arătat dl. Severin. El s-a pronunțat pentru angajarea de negocieri democratice naționale care să respecte cerințele minimale ale convențiilor europene în materie, deși pachetul de măsuri adoptat de fiecare țară trebuie să ia în considerare particularitățile proprii.

Pe o poziție diferită s-a situat intervenția președintelui delegației române, dl. senator Gyorgy Frunda, care a pledat pentru necesitatea trecerii de la „modele” la „standarde”. Acestea ar trebui să includă:

- dreptul de a aparține unei minorități naționale
- dreptul de a păstra și dezvolta identitatea națională
- dreptul de a folosi limba maternă în orice sector al vieții publice, de la administrație, la justiție
- dreptul de a participa la viața politică și de a decide în chestiunile legate de minoritățile naționale
- dreptul de a beneficia de autonomie culturală sau de alt tip, în scopul asigurării unei mai bune coabitări între majoritate și minoritățile naționale.

Dezbateri de urgență privind dezvoltările recente din Liban în contextul situației din Orientul Mijlociu

Raportul Comisiei pentru afaceri politice condamnă uciderea de civili nevinovați și răpirile de soldați atât în Liban cât și în Gaza și West Bank. De asemenea, este condamnat extremismul promovat de unele state din regiune precum Iran sau Siria. APCE trebuie să demareze un proces de promovare a valorilor organizației în regiune, nu numai în rândul părților implicate dar și al celorlalte țări.

Din partea delegației române au intervenit **domnii deputați Cezar PREDA (PPE/CD) și Adrian SEVERIN (SOC).**

Dl. Preda a subliniat rolul României în rezolvarea situației umanitare din timpul recentului conflict din Liban și susținerea pe care țara noastră o acordă implementării

prevederilor Rezoluției 1701 a Consiliului de Securitate al ONU, ca pas important pe calea păcii și a stabilității în Orientul Mijlociu. De asemenea, domnia sa a arătat că țara noastră își reafirmă sprijinul față de premierul libanez în demersul ce vizează consolidarea suveranității și integrității teritoriale a țării sale.

Dl. Severin s-a pronunțat pentru necesitatea unui dialog între părțile aflate în conflict, instituirea unor mecanisme cu adevărat democratice și a unui climat multicultural și tolerant, nevoia de coeziune la nivel național și implementarea unor programe de dezarmare a forțelor paramilitare.

În privința activității membrilor delegației române:

- dl. deputat **Cezar Preda** a participat la reuniunea Comitetului Mixt și a prezidat lucrările Adunării în ședința din după-amiaza zilei de 5 octombrie a.c.;
- în cadrul reuniunii Comisiei pentru probleme sociale, sănătate și familie din 4 octombrie a avut loc o audiere privind situația copiilor suferinzi de HIV/SIDA din România, în cadrul căreia doamna deputată **Minodora Cliveti** și domnii deputați **Cezar Preda** și **Ștefan Glăvan**, alături de **dr. Izabela Popa** reprezentanta A.N.P.D.C., invitată special la Strasbourg la solicitarea delegației române, au răspuns aserțiunilor și criticilor conținute în Raportul Human Rights Watch prezentat de autoarea acestuia, doamna Clarisa Bencomo, demonstrând cu argumente pertinente că susținerile din raport nu corespund realității. Poziția parlamentarilor români s-a bucurat de succes fiind susținută și de raportorul Comisiei A.P.C.E., parlamentarul britanic Michael Hancock.

- dl. deputat **Ștefan Glăvan** a inițiat și înregistrat la secretariatul APCE propunerea de recomandare privind „Formarea de profesori în materie de educație privind cetățenia democratică și educația drepturilor omului”;
- d-na deputată **Minodora Cliveti** și d-nii deputați **Cezar Preda și Adrian Severin** au primit vizita unei delegații parlamentare din Kazakhstan formată din d-na Joldasbayeva Nurlygaim, membră a Comisiei pentru dezvoltare socială și cooperare cu APCE a Senatului, dl. Sarsenov Nurdaulet, membru al Comisiei pentru agricultură a Mazhilis (Camera inferioară) și dl. Kosmambetov Tulebek, membru al Comisiei pentru finanțe și buget a aceleiași Camere. Aceștia au solicitat să fie sprijiniți de parlamentarii români membri ai Biroului Adunării în vederea luării deciziei, cu ocazia reuniunii Comisiei Permanente care se va desfășura la San Marino, de acordare a statutului de invitat special la CE pentru Kazakhstan;
- dl. deputat **Adrian Severin** a avut o serie de întrevederi cu:
 - o delegație israeliană formată din observatori la CE din care făcea parte și soția unuia dintre soldații răpiți; membrii delegației au solicitat sprijin APCE și României pe lângă statele care pot avea influență în zonă în vederea eliberării soldatului răpit; de asemenea, au solicitat menținerea spiritului rezoluțiilor ONU privind reglementarea crizei din regiune;
 - dl. Tigran TOROSYAN, președintele delegației armene la APCE dar și președintele Parlamentului din Armenia;
 - delegația parlamentară din Kazakhstan.

- pe întreaga durată a sesiunii A.P.C.E. de la Strasbourg, parlamentarii români au acordat interviuri și au răspuns întrebărilor ziariștilor români și străini, iar la întoarcerea în țară, a fost organizată o conferință de presă.

Senator Gyorgy Frunda

Senator Cornelia Cazacu

Senator Rodica Stănoiu

Senator Ilie Ilașcu

Deputat Cezar Preda

Deputat Relu Fenechiu

Deputat Minodora Cliveti

Deputat Adrian Severin

Deputat Ștefan Glăvan

Deputat Sandor Tamas

D G A F

L. m m y.

Doc. 10997 rev2

2 octobre 2006

Ordre du jour de la quatrième partie de la Session ordinaire de 2006 de l'Assemblée parlementaire (2-6 octobre 2006)

adopté par le Bureau de l'Assemblée le 30 juin 2006,
et mis à jour par le Bureau le 2 octobre 2006

Généralités

- Vérification des pouvoirs des représentants et suppléants
- Election de Vice-Présidents de l'Assemblée (éventuellement)
- Election d'un juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme (éventuellement)
- Modifications dans la composition des commissions
- Rapport d'activité du Bureau
- Communication du Comité des Ministres à l'Assemblée
- Discours d'invités de marque

Questions politiques

- Situation actuelle au Kosovo
Rapporteur: Lord Russell-Johnston (Royaume-Uni, ADLE)
Adopté le 18 septembre 2006, Doc. 11018
- Débat de politique générale sur la situation dans les Balkans
Rapporteur: M. Mátyás Eörsi (Hongrie, ADLE)
Devrait être adopté le 2 octobre 2006
- Situation au Kazakhstan et ses relations avec le Conseil de l'Europe
Rapporteur: M. Tadeusz Iwiński (Pologne, SOC)
Adopté le 27 juin 2006, Doc. 11007

Questions juridiques et droits de l'homme

- Ratification de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales par les Etats membres du Conseil de l'Europe
Rapporteur: M. Boriss Cilevičs (Lettonie, SOC)
Adopté le 18 mai 2006, Doc. 10961
- Equité des procès dans les affaires d'espionnage ou de divulgation de secrets d'Etat
Rapporteur: M. Christos Pourgourides (Chypre, PPE/DC)
Adopté le 15 septembre 2006, Doc. 11031
- Mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme
Rapporteur: M. Erik Jurgens (Pays-Bas, SOC)
Adopté le 15 septembre 2006, Doc. 11020

Questions économiques et développement

- L'OCDE et l'économie mondiale
Rapporteur: M. Ignacio Cosidó (Espagne, PPE/DC)
Adopté provisoirement le 29 juin 2006, Doc. 11012 prov.
Adoption définitive prévue le 3 octobre 2006

- L'intérêt pour l'Europe que le développement économique de la Russie se poursuive
Rapporteur: M. Kimmo Sasi (Finlande, PPE/DC)
Adopté le 18 septembre 2006, Doc. 11026
Rapporteur de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme (pour avis):
M^{me} Sabine Leutheusser-Schnarrenberger (Allemagne, ADLE)

Questions sociales, de la santé et de la famille

- Le VIH/SIDA en Europe
Rapporteur: M^{me} Chris McCafferty (Royaume-Uni, SOC)
Adopté le 14 septembre 2006, Doc. 11033

Migration, réfugiés et population

- Création d'un centre européen en mémoire des victimes des déplacements forcés de populations et du nettoyage ethnique
Rapporteur: M. Mats Einarsson (Suède, GUE)
Adopté le 11 avril 2006, Doc. 10925
- L'image des demandeurs d'asile, des migrants et des réfugiés véhiculée par les médias
Rapporteur: M^{me} Tana de Zulueta (Italie, SOC)
Adopté le 27 juin 2006, Doc. 11011

Culture, science et éducation

- La situation culturelle des Kurdes
Rapporteur: Lord Russell-Johnston (Royaume-Uni, ALDE)
Adopté le 28 juin 2006, Doc. 11006

Environnement, agriculture et questions territoriales

- La promotion de l'autonomie locale aux frontières du Conseil de l'Europe
Rapporteur: M. Renzo Gubert (Italie, PPE/DC)
Adopté le 29 juin 2006, Doc. 11009

Egalité des chances pour les femmes et les hommes

- La nécessaire conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale
Rapporteur: M^{me} Antigoni Pericleous Papadopoulos (Chypre, ADLE)
Adopté le 12 septembre 2006, Doc. 11019

Règlement et Immunités

- Equilibre institutionnel au Conseil de l'Europe
Rapporteur: M. Peter Schieder (Autriche, SOC)
Adopté le 7 septembre 2006, Doc. 11017
Rapporteur de la commission des questions politiques (pour avis):
M. Zsolt Németh (Hongrie, PPE/DC)

Doc. 11036 Addendum 1
30 septembre 2006

Communication du Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au Bureau de l'Assemblée parlementaire Paris, 6 septembre 2006

POINTS ESSENTIELS

I. Visite en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Serbie

1. Lors de ma visite en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Serbie, j'ai eu des rencontres avec différentes personnalités officielles.
2. Si les pays de cette région ont déjà accompli des progrès assez importants et deviennent des démocraties qui commencent à fonctionner, les Etats en question doivent encore relever des défis majeurs.
3. Les divisions et les tensions ethniques restent assez importantes. Leur situation politique reste très fragile, et les progrès économiques restent très lents.
4. Parmi les défis les plus importants à relever figurent ceux de la réforme constitutionnelle, des réformes de la justice et de l'éducation, de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, ou encore les problèmes liés aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur des territoires concernés.
5. Les orientations en matière de politique étrangère de ces pays sont très proches – à savoir l'objectif d'intégration aux structures euro-atlantiques. Si, d'un côté, l'Union européenne doit tenir ses promesses, de l'autre, les pays de la région aspirant à l'adhésion à l'UE doivent respecter leurs engagements et obligations, et observer concrètement les obligations fixées par le Conseil de l'Europe.

II. Visite en Roumanie, en Moldova et en Ukraine

1. En Roumanie, nos entretiens ont essentiellement porté sur deux thèmes : le suivi de la Présidence, par la Roumanie, du Comité des Ministres et la candidature de la Roumanie à l'adhésion à l'Union européenne.
2. En Moldova, j'ai rencontré M. Marian Lupu, Président du Parlement, M. Andrei Stratan, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne, M. Vasile Tarlev, Premier ministre, et M. Vladimir Voronin, Président de la Moldova ; en compagnie des membres de la délégation de l'APCE, j'ai également rencontré des représentants d'ONG et des médias, des dirigeants de différents groupes parlementaires, avec lesquels j'ai discuté de différents sujets, notamment les orientations de ce pays en matière de politique étrangère et le processus d'intégration à l'Europe, ainsi que le respect des engagements et obligations vis-à-vis du Conseil de l'Europe.

3. A la demande de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, j'ai évoqué la question de l'affaire Pasat. J'ai également rencontré ensemble les chefs des principales communautés religieuses pour discuter du dialogue interculturel et interreligieux et du rôle des organisations religieuses dans la promotion des valeurs communes et la réconciliation aux niveaux national et européen.

4. A Odessa, en Ukraine, j'ai rencontré M. Olexandr Moroz, Président du Parlement ukrainien, avec qui je me suis entretenu de la nécessité de doter le pays d'un pouvoir national fort afin de progresser dans le sens du respect, par l'Ukraine, de ses obligations et engagements vis-à-vis du Conseil de l'Europe.

5. J'ai également rencontré des représentants des autorités locales et régionales, avec lesquels j'ai abordé la question de la nécessité du renforcement des instances locales et régionales, en tant qu'instruments supplémentaires de la consolidation de la démocratie et de la mise en œuvre de réformes dans ce sens.

III. Abolition de la peine de mort

1. Le 2 août, j'ai adressé une lettre au Président de la Pologne, M. Kaczynski, suite à son interview télévisée dans laquelle il exprimait son soutien à la peine de mort et appelait à un débat européen sur sa réintroduction. Dans ma lettre, j'ai mis l'accent sur les valeurs européennes communes qui sous-tendent l'abolition et qui constituent un élément central de la politique du Conseil de l'Europe.

2. Le 10 août, j'ai reçu d'un membre de la Chancellerie du Président une réponse tendant à éconduire ma demande.

3. Compte tenu de cette réponse insatisfaisante et du fait que différentes forces politiques associées au Gouvernement polonais persévéraient dans leurs efforts pour annuler l'abolition, j'ai écrit le 25 août à la Commission des affaires juridiques afin qu'elle examine attentivement et urgemment les efforts actuels de la Pologne visant à réintroduire la peine de mort.

TABLE DES MATIERES

I. RENCONTRES ET VISITES PRECEDENTES

1. 6-13 juillet, visite officielle en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, Serbie
2. 24-28 juillet, visite officielle au Moldova, en Roumanie et en Ukraine (Odessa)

II. DISCOURS

1. Discours prononcé devant les deux Chambres du Parlement de la Bosnie Herzégovine, Sarajevo, 07/07/2006
2. Discours prononcé à la Conférence "Completing Europe's Southern Dimension : the values that bind us" (Dubrovnik, Croatie, 10/07/2006)
3. Discours prononcé devant le Parlement de la République du Monténégro (11/07/2006)
4. Discours prononcé devant le Parlement de la République du Moldova (27/07/2006)

III. COMMUNIQUES DE PRESSE

1. Le Président de l'APCE se félicite de l'abolition de la peine de mort aux Philippines
2. Le Président de l'APCE se félicite de l'arrêt de la Cour suprême des États-Unis sur les 'tribunaux militaires'
3. Coupe du Monde/Campagne contre le racisme « La communauté internationale doit mettre le racisme hors jeu », déclare le Président de l'APCE
4. L'intégration européenne et les droits de l'homme à l'ordre du jour d'une visite officielle du Président de l'Assemblée dans quatre pays des Balkans
5. Réforme constitutionnelle : un besoin impératif pour la Bosnie-Herzégovine, déclare le Président de l'APCE
6. Le Président de l'APCE appelle les pays de l'Europe du Sud-Est à poursuivre les réformes, mais souligne que l'UE doit tenir ses promesses
7. Le Président de l'APCE invite les Monténégrins à s'unir pour bâtir un Etat démocratique et prône des relations constructives avec la Serbie
8. Le Président de l'APCE exhorte les parlementaires serbes à contrer la montée du nationalisme en insistant sur le bien-être de leurs concitoyens
9. Visite en Roumanie du Président de l'APCE : préparatifs d'adhésion à l'UE et mesures anticorruption
10. Situation en Transnistrie : le Président de l'APCE appelle au rapprochement et au dialogue
11. Le Président de l'APCE appelle à l'arrêt immédiat des combats au Liban
12. Le Président de l'APCE demande au Président Kaczynski de retirer sa proposition de rétablir la peine de mort
13. Le Président de l'APCE demande la libération immédiate du Président du Conseil législatif palestinien
14. Le Président de l'APCE demande à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme d'examiner les efforts visant à réintroduire la peine de mort en Pologne
15. Le Président de l'APCE aborde des questions locales, nationales et régionales durant une visite à Odessa, en Ukraine
16. René van der Linden : les Européens doivent être unis dans la lutte contre le terrorisme
17. René van der Linden: le nombre record d'arrivées d'immigrants de l'Afrique subsaharienne aux Canaries appelle des réponses et des solutions européennes
18. Le Président de l'APCE réagit aux actes de xénophobie et d'intolérance en Slovaquie

I. RENCONTRES ET VISITES PRECEDENTES

1. VISITE EN BOSNIE-HERZEGOVINE, EN CROATIE, AU MONTENEGRO ET EN SERBIE (6 - 14 juillet 2006)

A l'invitation des Présidents des Parlements de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, du Monténégro et de Serbie, j'ai effectué une visite dans ces pays du 6 au 14 juillet 2006.

Si les pays de cette région ont déjà accompli des progrès assez importants et deviennent des démocraties qui commencent à fonctionner après une décennie où l'on a connu des difficultés considérables sur les plans économique et politique, les Etats en question doivent encore relever des défis majeurs.

Les divisions et les tensions ethniques restent assez importantes. La situation politique des pays en question reste très fragile, et les progrès économiques restent très lents.

Parmi les défis les plus importants à relever figurent ceux de la réforme constitutionnelle, des réformes de la justice et de l'éducation, de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, ou encore les problèmes liés aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur des territoires concernés.

Si les quatre pays en question – Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro et Serbie – ne sont pas exactement confrontés aux mêmes problèmes, leurs orientations en matière de politique étrangère sont très proches – à savoir l'objectif d'intégration aux structures euro-atlantiques.

A cet égard, j'ai tenu à souligner que, si, d'un côté, l'Union européenne devait tenir ses promesses, de l'autre, les pays de la région aspirant à l'adhésion à l'UE devaient respecter leurs engagements et obligations, et observer concrètement les obligations fixées par le Conseil de l'Europe ainsi que les critères de Copenhague.

Ma visite dans la région a été largement couverte par la presse et les médias locaux, nationaux et régionaux.

Bosnie-Herzégovine (6-8 juillet 2006)

En Bosnie-Herzégovine, j'ai rencontré M. Goran Milojevic, Président de la Chambre des Peuples, M. Martin Raguz, Président de la Chambre des Représentants, ainsi que les Présidents adjoints de ces deux chambres, MM. Sulejman Tihic et Borislav Paravac, membres de la Présidence de Bosnie-Herzégovine, M. Zlatko Lagumdžija, Président du SDP, M. Haris Silajdzic, Président du « Parti pour la Bosnie-Herzégovine » et des représentants d'ONG (« Children – Pillars of the World »/ « Les enfants, piliers du monde » ; le Centre de promotion de la société civile, ou encore le Centre regroupant d'anciens officiers de l'armée et des victimes de la guerre).

J'ai également rencontré M. Christian Schwartz Schilling, Haut Représentant ; j'ai participé à un petit-déjeuner de travail avec les Ambassadeurs de plusieurs Etats membres de l'UE (l'Autriche, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni), et je me suis également entretenu avec Mme Ams Zwerver, Chef de Cabinet du Représentant de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine.

Dans le cadre de ces rencontres, nous avons examiné la situation dans le pays, les progrès déjà accomplis dans le sens de l'édification d'un Etat stable, opérationnel et efficace, et, enfin, les défis à relever.

Avec tous mes interlocuteurs, j'ai abordé la question de l'échec du Parlement de Bosnie-Herzégovine en ce qui concernait l'adoption d'amendements à la Constitution, et les conséquences d'un tel échec pour l'avenir du pays. J'ai souligné la position de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, selon laquelle la Bosnie-Herzégovine doit promouvoir une réelle autonomie interne et assumer la responsabilité des réformes.

La situation politique en général et son évolution dans l'ensemble de la région ont également été examinées au cours de ces entretiens. Entre autres questions, j'ai aussi abordé la nécessité d'adopter le projet de loi sur l'enseignement supérieur, de procéder à une réforme de la justice, de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le TPIY), et de répondre aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées vivant en Bosnie-Herzégovine.

L'un des problèmes les plus préoccupants, dans ce pays, est la situation du secteur de l'éducation. Il n'y aura pas de réconciliation, et les efforts visant à promouvoir *une véritable coexistence des communautés et non pas une simple cohabitation* seront voués à l'échec si la Bosnie-Herzégovine continue à encourager un système éducatif fondé sur les origines ethniques.

Le 7 juillet, j'ai pris la parole dans le cadre d'une session plénière conjointe des deux Chambres du Parlement de Bosnie-Herzégovine. Dans mon allocution, j'ai fait l'éloge des réalisations déjà accomplies par le pays, mais j'ai également rappelé qu'il avait encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'être une démocratie totalement efficace et opérationnelle. J'ai souligné les problèmes liés à la non-adoption des amendements à la Constitution et encouragé les populations et les hommes politiques de Bosnie-Herzégovine à reprendre les discussions sur la réforme constitutionnelle après les élections. J'ai également encouragé les autorités à surmonter les différends politiques, les discours de haine et de division ethnique, et à collaborer tous ensemble en vue de l'édification d'un Etat efficace, fondé sur les principes démocratiques, le respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit. (*Texte intégral du discours* : <http://assembly.coe.int>)

Lors de ma visite à Mostar, j'ai été impressionné par les progrès accomplis en ce qui concerne la reconstruction de la ville – bien que les divisions ethniques, notamment dans le domaine de l'éducation, restent un problème regrettable et très préoccupant. J'ai abordé ces questions et d'autres problèmes d'actualité avec M. Martin Raguz, Président de la Chambre des Représentants, qui m'a accompagné lors de cette visite.

Entre Mostar et Dubrovnik, j'ai rencontré un certain nombre de personnes revenues vivre dans leur région d'origine, et abordé les problèmes qu'elles peuvent avoir dans le processus de reconstruction de leur vie. Avec tous mes interlocuteurs officiels, dans les quatre pays en question, j'ai également soulevé la question des réfugiés et des personnes déplacées.

Suivi de l'Assemblée parlementaire

1. Les prochaines élections législatives en Bosnie-Herzégovine.
2. La Résolution de l'APCE sur la réforme constitutionnelle en Bosnie-Herzégovine.
3. La Loi relative à l'Enseignement supérieur.

Croatie (9-10 juillet 2006)

A l'invitation de M. Vladimir Seks, Président du Parlement croate, j'ai participé et contribué au Sommet de Croatie intitulé « Achever la dimension méridionale de l'Europe : les valeurs qui nous unissent », et qui s'est tenu à Dubrovnik le 10 juillet 2006.

Dans le discours que j'ai prononcé lors de cette conférence, j'ai instamment demandé aux pays de l'Europe du Sud-Est de se montrer très stricts quant aux réformes nécessaires, de ne faire aucune concession au sujet de la corruption, et de lutter contre la criminalité organisée afin de devenir d'authentiques démocraties fonctionnant normalement, et de satisfaire à leur ambition de rejoindre les structures euro-atlantiques.

J'ai également insisté sur une double nécessité : en ce qui concerne l'Union européenne, celle de tenir ses promesses vis-à-vis de l'Europe du Sud-Est, et, concernant les pays de la région, la nécessité de respecter et de mettre en œuvre les engagements qu'ils ont pris en adhérant au Conseil de l'Europe, ainsi que les critères de Copenhague, définis par l'UE (*Texte intégral du discours* <http://assembly.coe.int>).

Dans cette même allocution, j'ai également souligné le rôle très important du Conseil de l'Europe et de son Assemblée parlementaire en ce qui concerne l'aide aux pays d'Europe du Sud-Est sur la voie d'une authentique démocratie efficace et de l'instauration d'un Etat qui respecte les valeurs fondamentales de notre Organisation : la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit.

J'ai eu des rencontres bilatérales avec M. Vladimir Seks, Président du Parlement croate, M. Stjepan Mesic, Président de la Croatie, M. Sanader, Premier ministre, et Mme Kolinda Grabar-Kitarovic, ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne, ainsi que Mme Dubravka Suica, Maire de Dubrovnik et Présidente de la délégation croate au Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE). J'ai également rencontré le Professeur Edravko Bazdan, membre du Comité d'Helsinki pour les Droits de l'Homme, à Dubrovnik.

La situation dans la région, les progrès en matière de réforme en Croatie – notamment dans le domaine de la justice -, l'application de la Loi constitutionnelle sur les minorités nationales, la Déclaration de Sarajevo et les problèmes liés aux réfugiés et aux personnes déplacées, et, enfin, la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) ont été au cœur de nos discussions.

Lors de ma rencontre avec Mme Kolinda Grabar-Kitarovic, ministre des Affaires étrangères de Croatie, j'ai rappelé la contribution du Conseil de l'Europe à l'évolution démocratique des pays d'Europe centrale et orientale et dit ma préoccupation quant à une certaine forme de double emploi en ce qui concerne les activités du Conseil de l'Europe, d'une part, et de l'Union européenne, de l'autre.

Avec Madame la ministre croate, j'ai également abordé la question de plus en plus préoccupante d'une certaine tendance des Etats membres de l'Union européenne faisant également partie du Conseil de l'Europe à parler et agir tout à la fois au nom de l'UE et du Conseil de l'Europe – « en bloc », en quelque sorte.

Lors de ma rencontre avec M. Seks, Président du Parlement croate, j'ai souligné que l'APCE se concentrait sur le cœur même de l'action du Conseil de l'Europe, et, dans ce contexte, j'ai mis en lumière quelques-unes des activités de notre assemblée parlementaire – notamment le dialogue interculturel et interreligieux, le rapport sur les activités de la CIA, et l'élaboration d'un rapport sur l'état de la démocratie et des droits de l'homme dans les pays membres du Conseil de l'Europe. J'ai également souligné que la coopération du Conseil de l'Europe et du Parlement européen se développait afin d'éviter les doubles emplois entre l'UE et notre Organisation. J'ai ensuite invité le Président du Parlement croate à organiser un débat annuel dans son assemblée, sur le thème des questions majeures abordées par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Avec le Premier ministre croate, M. Sanader, je me suis entretenu du nouveau processus d'élargissement de l'Union européenne et de la nécessité, pour les pays candidats à l'adhésion à l'UE, d'approfondir les réformes et d'appliquer intégralement les critères de Copenhague. La Croatie a déjà effectué des progrès importants dans le sens de son adhésion à l'Union européenne ; elle devrait également aider d'autres pays de la région ayant cette même ambition.

M. Sanader a accepté l'invitation à participer à la prochaine partie de session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en octobre 2006, et à y prendre la parole dans le cadre d'un débat général sur la région des Balkans.

Lors de ma rencontre avec le Président de la Croatie, M. Stjepan Mesic, j'ai pu souligner le rôle important de l'APCE en ce qui concerne l'aide aux pays de la région qui s'efforcent de devenir des démocraties opérationnelles ; j'ai également insisté sur l'importance de bonnes relations de voisinage entre les pays des Balkans.

De son côté, le Président Mesic a souligné l'importance de la dimension européenne dans le sens de la paix et de la stabilité de la région des Balkans.

Lors de ma rencontre avec Mme Dubravka Suica, Maire de Dubrovnik, je me suis entretenu de la nécessité d'accélérer le processus de coopération avec les pouvoirs locaux frontaliers, afin de contribuer à de bonnes relations, dans un climat de paix.

Cette question d'une coopération accrue et améliorée avec les pays voisins a été également examinée dans le cadre de mes entretiens avec le professeur Edravko Bazdan, membre du Comité d'Helsinki pour les Droits de l'Homme, et qui a estimé que les autorités nationales et locales devraient déployer davantage d'efforts dans le sens de cette coopération avec les Etats voisins.

En marge de la Conférence, j'ai également rencontré M. Sali Berisha, Premier ministre d'Albanie, et je me suis entretenu avec lui de l'évolution politique de son pays et de la région dans son ensemble. M. Berisha a également accepté l'invitation à prendre la parole devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, lors de la prochaine partie de session, en octobre, dans le cadre du débat général sur la région des Balkans.

Enfin, au cours de la Conférence, je me suis également entretenu avec M. Mikhail Saakashvili, Président de la Géorgie.

Suivi de l'Assemblée parlementaire

1. Participation de M. Sanader, Premier ministre de Croatie, au débat de l'APCE sur la région des Balkans, dans le cadre de la prochaine partie de session, en octobre 2006.

Monténégro (11 juillet 2006)

Au Monténégro, j'ai rencontré M. Ranko Krivokapic, Président du Parlement, M. Vujanovic, Président du Monténégro et M. Milo Djukanovic, Premier ministre.

J'ai également rencontré des représentants des partis de l'opposition (M. Predrag Bulatovic, Président du Parti socialiste populaire du Monténégro, M. Predrag Popovic, Président du Parti du Peuple, M. Ranko Kadic, Président du Parti démocratique serbe, ainsi que quelques-uns de leurs collègues respectifs), des représentants d'ONG, M. Srdjan Darmanovic, Président du Centre pour la Démocratie et les Droits de l'Homme, M. Zlatko Vujovic, Directeur exécutif du CEMI – Centre de monitoring des élections –, Mme Robin Ruth Ellis, Chef du bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (le HCR) à Podgorica, ainsi que quelques-uns de ses collègues.

Au cours de ces rencontres, nous avons examiné la situation au Monténégro depuis le référendum par lequel ce pays a accédé à l'indépendance, ainsi que la demande d'adhésion du Monténégro au Conseil de l'Europe et les défis qu'il faudra relever. Pour ma part, j'ai souligné l'importance de l'instauration de relations harmonieuses avec l'ensemble des pays voisins, et en particulier la Serbie.

Par ailleurs, j'ai encouragé les autorités du Monténégro et les représentants des partis d'opposition à établir un dialogue constructif et global, et à aborder notamment des questions fondamentales pour le bon fonctionnement de la démocratie dans le pays, à savoir la bonne gouvernance, et la lutte contre la corruption et la criminalité organisée.

J'ai également encouragé les parlementaires et les dirigeants monténégrins à collaborer étroitement avec la Commission de Venise en vue de l'élaboration d'une nouvelle Constitution.

Nous nous sommes également entretenus de la question de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, ainsi que du statut et de la situation des réfugiés et des personnes déplacées.

J'ai eu également l'honneur d'être le premier invité étranger à prendre la parole au Parlement monténégrin. Dans mon allocution, j'ai insisté sur l'avenir du Monténégro après son indépendance retrouvée, et sur la nécessité, pour l'ensemble des Monténégrins, de collaborer dans le sens de l'édification d'une démocratie authentique et en mesure de fonctionner normalement. (*Texte intégral du discours* : <http://assembly.coe.int>).

Suivi de l'Assemblée parlementaire

1. La demande d'adhésion du Monténégro au Conseil de l'Europe.
2. Les prochaines élections législatives au Monténégro.
3. Le Programme d'assistance interparlementaire de l'APCE.
4. L'élaboration d'une nouvelle Constitution pour le Monténégro.

Serbie (12-13 juillet 2006)

En Serbie, j'ai pu rencontrer M. Predrag Markovic, Président du Parlement, M. Boris Tadic, Président de la Serbie, Mme Ivana Dulic Markovic, Premier ministre adjointe, ainsi que des représentants des partis d'opposition et d'ONG, et des chefs religieux.

J'ai participé également à un déjeuner de travail avec M. Alexander Alekseev, Ambassadeur de Russie auprès de la République de Serbie, et M. Hans Hageman, Chargé d'Affaires à l'Ambassade des Pays-Bas.

Au second jour de ma visite en Serbie, j'ai eu un échange de vues avec des membres de la Commission du Parlement serbe pour l'Intégration européenne.

Nos entretiens ont essentiellement porté sur les questions suivantes : la situation en Serbie et dans la région, la rédaction d'une nouvelle constitution et la coopération avec la Commission de Venise dans ce domaine, la décentralisation, le fonctionnement de la justice, les minorités, la réponse à apporter à la montée du nationalisme en Serbie, la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), la réforme des services de sécurité, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, le renforcement de médias indépendants, et, enfin, le soutien aux ONG.

Nous avons également abordé la question de la prochaine Présidence du Comité des Ministres par la Serbie, en 2007 – événement qui aura lieu à un moment très critique, c'est-à-dire au moment où l'idéologie nationaliste gagne du terrain en Serbie et où le peuple serbe se sent de plus en plus isolé. La Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe va offrir à la Serbie l'occasion de diriger une organisation internationale et de donner une perspective européenne au peuple serbe. Les autorités serbes se préparent d'ores et déjà à cet événement et ont dit leur engagement dans le sens de la réussite de cette présidence du Comité des Ministres.

Pour ma part, j'ai insisté sur la situation post-référendum (c'est-à-dire depuis l'indépendance du Monténégro) et la nécessité d'établir des relations harmonieuses avec les Etats voisins. J'ai également souligné l'importance du rôle de la Serbie pour la stabilité de la région.

En ce qui concerne les futures négociations sur le statut du Kosovo, j'ai souligné que l'enjeu majeur pour tous les peuples de la région était de bâtir l'avenir – c'est-à-dire un avenir européen pour l'ensemble des pays de cette région.

J'ai également lancé un appel à une coopération inconditionnelle avec le TPIY, et souligné que justice devait être rendue et que l'ensemble des Serbes devrait coopérer afin d'examiner le passé du pays et d'éviter que ce passé ne constitue un obstacle à la construction de l'avenir.

Le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire continueront à aider la Serbie à effectuer des réformes. Le contrôle, par l'Assemblée parlementaire, du respect, par la Serbie, de ses engagements et obligations, peut aider ce pays à aller de l'avant. A cet égard, j'ai souligné que ce processus de contrôle n'était pas une sanction de nature politique ; il s'agit plutôt d'un instrument de soutien important.

M. Markovic, Président du Parlement serbe, a évoqué quelques-unes des réalisations de cette assemblée, mais souligné aussi les difficultés qui sont celles des parlementaires serbes dans l'exercice de leurs fonctions et le respect de leurs obligations. Ainsi, le personnel de soutien des commissions parlementaires est insuffisant. Le Parlement serbe a adopté un nombre de lois relativement important ; mais le manque d'experts fait qu'il est difficile d'expliquer aux citoyens, de manière claire et adéquate, les implications et obligations qui découlent de l'adoption de ces textes de loi – y compris les obligations internationales contractées par la Serbie. En outre, l'application des lois adoptées se révèle tout aussi difficile.

Le Président du Parlement serbe a dit à quel point il appréciait le Programme d'assistance interparlementaire du Conseil de l'Europe.

Je lui ai suggéré d'inscrire à l'ordre du jour des débats du Parlement serbe, une ou deux fois par an, des questions importantes déjà débattues par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. De tels débats revêtraient également une grande importance dans la perspective de la préparation de la Présidence, par la Serbie, du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en 2007.

Lors de mes entretiens avec M. Tadic, Président de la Serbie, je lui ai fait part de mes préoccupations face à la montée du discours nationaliste et à l'absence de résultats en ce qui concernait la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Tout en exprimant ma compréhension au sujet des évolutions et des défis auxquels la Serbie a été confrontée – notamment depuis l'indépendance du Monténégro -, j'ai également souligné la nécessité, pour l'ensemble des milieux politiques, religieux et civils serbes, de collaborer dans le sens d'un avenir européen pour la Serbie. J'ai de nouveau abordé la question de la prochaine Présidence, par la Serbie, du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe – en 2007 – et réaffirmé le soutien de l'APCE dans ce contexte.

De son côté, le Président Tadic a souligné la nécessité de promouvoir les valeurs européennes et de « débalkaniser » les Balkans. Le Président de la Serbie a lui-même effectué une tournée dans les pays voisins afin de promouvoir ces valeurs européennes et l'intégration de la région aux structures euro-atlantiques. Le

Président Tadic s'efforce de promouvoir des initiatives conjointes en vue de traiter des problèmes communs à toute la région : la pauvreté, la corruption, la criminalité organisée et les divers trafics et traites.

J'ai également invité le président de la Serbie à venir s'adresser à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans le cadre de sa prochaine partie de session, en octobre 2006, et du débat général sur la région des Balkans.

Lors des échanges de vues avec la Commission pour l'Intégration européenne, j'ai fait l'éloge des progrès accomplis par la Serbie sur la voie d'une démocratie moderne, ouverte et libérale, respectueuse des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'Etat de droit.

J'ai souligné l'importance des partis et des responsables politiques qui coopèrent dans le cadre d'un dialogue et sur la base de compromis et de consensus, ainsi que l'importance du fait d'offrir aux Serbes des réponses à leurs préoccupations majeures – à savoir l'emploi, la sécurité sociale, l'éducation et les soins de santé – afin de lutter contre la montée du nationalisme et la radicalisation politique d'une partie des responsables et de la société serbes.

Nous nous sommes également entretenus du processus de réforme constitutionnelle, de la coopération avec le TPIY, du respect des minorités, du soutien aux médias et à la société civile en tant qu'acteurs importants de la démocratie ; nous avons également parlé de l'importance de réformes profondes et durables en Serbie, qui permettront au pays de s'intégrer totalement aux structures euro-atlantiques.

Lors de mes rencontres avec les ONG, nous avons partagé nos préoccupations au sujet de la montée du nationalisme, de la radicalisation politique du pays, du sentiment croissant de victimisation, de l'hostilité à l'Europe à tous les niveaux de la sphère politique serbe, et des moyens de lutter contre tous ces phénomènes.

Les ONG représentées lors de ces rencontres (Initiatives civiques, le Comité d'Helsinki pour les Droits de l'Homme, le Centre pour les droits de l'homme de Belgrade et le Fonds de Belgrade pour l'excellence politique) ont fait part de leurs préoccupations au sujet du manque de soutien à la société civile (80% du financement total des activités des ONG sont assurés par des donateurs internationaux, et le manque de soutien à cette société civile serbe – c'est-à-dire essentiellement de la part des entreprises et des milieux d'affaires – a fait que la méfiance et la propagande négative à l'égard des ONG ont pu prospérer dans le pays). Ces ONG ont également déploré la lourdeur des procédures de l'Union européenne en matière de financement de la société civile.

On craint que l'élite politique actuellement en place en Serbie et les positions qu'elle adopte vis-à-vis de la communauté internationale ne conduisent à l'isolement du pays. Les ONG se sont déclarées préoccupées par la loi régissant le financement des partis politiques et par la « *politisation* » de l'Eglise.

Lors de mes rencontres avec les représentants des communautés religieuses (Irinej Dobrijevic, membre de l'Eglise orthodoxe serbe, Savo Jovic, Secrétaire général du Saint-Synode des Evêques et archiprêtre-« stavrophor », Stanislav Hocevar, Archevêque de Belgrade, représentant de l'Eglise catholique romaine, et Mohamed Jusufspahic, Imam en chef de Belgrade et représentant de la communauté musulmane de Serbie), j'ai insisté sur le rôle de l'APCE en tant que forum interculturel et interreligieux. J'ai également souligné le rôle important des chefs religieux dans le processus de paix et de stabilité, et je les ai encouragés à associer leurs efforts et à contribuer à une réconciliation ethnique en Serbie et dans l'ensemble de la région.

Les représentants des trois communautés religieuses de Serbie ont souligné la nécessité d'échanges et d'une coopération accrue entre ces communautés, ainsi qu'entre l'Orient et l'Occident en général en vue d'une meilleure compréhension de leurs cultures et croyances respectives.

Enfin, je dois dire que j'ai été très impressionné par la qualité des tableaux et autres œuvres d'art exposés dans l'ensemble des bâtiments officiels que nous avons visités à Belgrade.

Suivi de l'Assemblée parlementaire

1. Participation du Président Tadic au débat de l'APCE sur la région des Balkans, lors de la prochaine partie de session, en octobre 2006.
2. Le Programme d'assistance interparlementaire de l'APCE.
3. L'élaboration d'une nouvelle Constitution pour la Serbie.

4. Le renforcement de la société civile.
5. La coopération avec le TPIY.

2. VISITE EN ROUMANIE, EN MOLDOVA ET EN UKRAINE (ODESSA) – 23-30 JUILLET 2006.

Du 23 au 30 juillet, j'ai conduit des visites de travail en Roumanie et à Odessa, en Ukraine, et effectué une visite officielle en Moldova. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui d'adresser mes plus sincères remerciements à tous ceux et celles qui ont aidé à l'organisation et à la gestion de cette mission de longue durée, qui a été également assez complexe.

En Roumanie, j'ai rencontré M. Alexandru Peres, Vice-Président du Sénat, M. Anton Niculescu, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, et M. Mihai Razvan Ungureanu, ministre des Affaires étrangères.

Nos entretiens ont essentiellement porté sur deux thèmes : le suivi de la Présidence, par la Roumanie, du Comité des Ministres (ainsi que les progrès accomplis dans le cadre de la Présidence actuelle, assurée par la Russie), et la candidature de la Roumanie à l'adhésion à l'Union européenne. J'ai été particulièrement encouragé par l'attitude de M. Ungureanu, qui a manifesté son soutien constant au fait que l'Assemblée parlementaire devait jouer un rôle important au sein du Conseil de l'Europe, et j'ai notamment demandé à mon interlocuteur de faire en sorte que son soutien trouve un écho dans le Mémoire d'Entente final entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

Lors du voyage qui devait me conduire ensuite en Moldova, j'ai pu visiter divers monastères historiques – notamment celui de Sucevita, où j'ai été reçu par l'Archevêque Pimen Zainea de Suceava et Radauti –, ainsi que la cité historique de Iasi, où j'ai rencontré l'Evêque catholique romain Petru Ghergel. Lors de mes différents entretiens, j'ai pu aborder le rôle de l'Assemblée parlementaire en matière de dialogue interculturel et interreligieux et de sauvegarde du patrimoine culturel.

En Moldova, j'ai rencontré M. Marian Lupu, Président du Parlement, M. Andrei Stratan, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne, M. Vasile Tarlev, Premier ministre, et M. Vladimir Voronin, Président de la Moldova ; en compagnie des membres de la délégation de l'APCE, j'ai également rencontré des représentants d'ONG et des médias, des dirigeants de différents groupes parlementaires, des dirigeants des principales communautés religieuses, ainsi que des diplomates étrangers. Je me suis également adressé au Parlement moldave (le texte de ce discours est disponible sur le site Internet <http://assembly.coe.int>).

Les principaux thèmes de mes entretiens et de mon discours au Parlement ont été les suivants : le processus d'intégration de la Moldova à l'Europe et les orientations de ce pays en matière de politique étrangère ; le respect des obligations et engagements vis-à-vis du Conseil de l'Europe, avec un accent tout particulier sur des questions telles que la traite des êtres humains, la corruption, et l'indépendance et le pluralisme des médias ; la procédure de suivi de l'APCE, au sujet de laquelle j'ai encouragé mes interlocuteurs à la considérer comme une forme d'aide et de coopération positive et constructive ; la transparence en matière parlementaire et l'importance d'une application efficace de la législation ; la nécessité de résoudre des problèmes relativement mineurs et faciles à régler, afin d'éviter qu'ils ne portent atteinte à l'image de la Moldova à l'étranger (par exemple, des questions telles que le mauvais traitement des détenus, les conditions de détention et la nécessité de transférer la responsabilité des centres de détention provisoire du ministère de l'Intérieur vers le ministère de la Justice, ou encore l'affaire Pasat, que j'ai évoquée en réponse à une requête de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme) ; la question de la Transnistrie ; l'importance de relations positives avec la Russie dans le contexte d'un partenariat européen ; enfin (avec les chefs religieux), les dialogues interculturel et interreligieux et le rôle des organisations religieuses dans la promotion des valeurs communes et la réconciliation aux niveaux national et européen – notamment par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe et de son Assemblée parlementaire.

A Odessa, en Ukraine, j'ai rencontré M. Olexandr Moroz, Président de la « Verkhovna Rada » (le Parlement ukrainien), M. M. Skoryk, Directeur du Conseil de l'Oblast (unité administrative de type « région »), des dirigeants des différents groupes composant le Conseil de l'Oblast, et M. E. Guvits, maire d'Odessa. J'ai également visité le siège de l'EUBAM (Mission d'assistance de l'Union européenne au contrôle des frontières en Moldova et en Ukraine, y compris dans la région de Transnistrie), les locaux de l'ONG « Doroga dodomu » (qui contribue à la protection des enfants les plus démunis) et rencontré le Metropolitan Agafangel d'Odessa et Ismail.

Avec M. Moroz, Président du Parlement ukrainien, je me suis entretenu de la nécessité de doter le pays d'un pouvoir national fort afin de progresser dans le sens du respect, par l'Ukraine, de ses obligations et engagements vis-à-vis du Conseil de l'Europe ; nous avons également parlé de la poursuite du processus d'intégration de l'Ukraine à l'Europe, des relations avec la Russie et de la situation au Bélarus ; et j'ai enfin souligné l'importance d'une coopération totale des autorités ukrainiennes et de l'EUBAM, à la fois afin de garantir l'instauration concrète de l'Etat de droit et en vue de contribuer à la sécurité et à la stabilité régionales. Dans le cadre de mes rencontres avec les pouvoirs locaux et régionaux, j'ai également abordé la question de la nécessité du renforcement des instances locales et régionales, en tant qu'instruments supplémentaires de la consolidation de la démocratie et de la mise en œuvre de réformes dans ce sens. J'ai enfin abordé la question du dialogue interculturel et interreligieux, celle de la sauvegarde du patrimoine culturel, et celle de la contribution des organisations religieuses aux activités du Conseil de l'Europe en liaison avec le Metropolitan Agafangel.

II. DISCOURS

Le texte complet des discours est disponible sur le site de l'Assemblée. <http://assembly.coe.int>

III. COMMUNIQUES DE PRESSE

1. Le Président de l'APCE se félicite de l'abolition de la peine de mort aux Philippines

24.06.2006 – René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a fait aujourd'hui la déclaration suivante :

« Je me réjouis que la Présidente des Philippines, Gloria Macapagal Arroyo ait signé une loi qui abolit la peine de mort dans le pays.

Depuis 1997, les 46 Etats membres du Conseil de l'Europe forment de facto une zone sans peine de mort. Nous sommes heureux qu'un nombre croissant de pays civilisés partagent la même attitude sur cette question fondamentale liée aux droits de l'homme ».

L'APCE entretient depuis longtemps des relations avec le Parlement philippin et participe à la mise en œuvre de la proposition de créer une Assemblée parlementaire asiatique.

Au cours de sa session plénière à Strasbourg, l'APCE examinera un rapport sur les Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe, dont les Etats-Unis et le Japon, qui n'ont pas aboli la peine de mort.

2. Le Président de l'APCE se félicite de l'arrêt de la Cour suprême des États-Unis sur les 'tribunaux militaires'

Strasbourg, 29.06.2006 – René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), a fait la déclaration suivante lors la session plénière de l'Assemblée, à Strasbourg :

« Je me félicite de l'arrêt rendu aujourd'hui par la Cour suprême des États-Unis, qui qualifie d'illégaux les tribunaux militaires créés par l'Administration Bush pour juger les détenus de Guantanamo. Je suis heureux que la Cour soit parvenue exactement à la même conclusion que notre Assemblée, qui signalait déjà ce fait il y a près de trois ans.

Quiconque est détenu à Guantanamo ou ailleurs sous l'accusation d'avoir commis un délit va devoir être jugé sans retard. Mais il devra s'agir d'un procès équitable, au cours duquel l'accusé jouira de tous les droits et de toutes les sauvegardes que prévoit le droit international et qui existent depuis longtemps dans le système judiciaire des États-Unis, dont les Américains sont fiers à juste titre. Tout autre traitement correspond à une injustice et ne peut que compromettre la lutte contre le terrorisme.

Avec le rapport de l'Assemblée sur les allégations de détentions secrètes, qui a fait cette semaine l'objet d'un débat à Strasbourg, l'arrêt de la Cour suprême vient ajouter son poids aux critiques visant les politiques antiterroristes qui ne respectent pas les droits de l'homme fondamentaux. »

Les États-Unis bénéficient du statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe, qui rassemble quarante-six Etats.

3. Coupe du Monde/Campagne contre le racisme « La communauté internationale doit mettre le racisme hors jeu », déclare le Président de l'APCE

Berlin, 30.06.2006 - « La communauté internationale doit mettre le racisme hors jeu », a déclaré René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), à l'occasion de sa venue à Berlin le vendredi 30 juin pour assister aux manifestations contre le racisme organisées dans le cadre de la Coupe du Monde de football.

Le Président de l'APCE s'est félicité des mesures adoptées par le Gouvernement allemand et la FIFA avec les Nations-Unies, pour que la Coupe du Monde puisse lancer un message fort contre le racisme. « Je me réjouis que la communauté internationale ait fait équipe contre toute forme de discrimination, en promouvant des valeurs de solidarité, respect et intégration qui sont à la base de ce sport, aussi bien que de nos sociétés démocratiques », a-t-il dit.

« Je suis un très grand fan de football. Le jeu d'équipe permet de comprendre qu'on ne peut rien atteindre, dans le sport comme dans la vie, sans le soutien et la collaboration des autres. Le racisme est un autogol pour la société car il détruit ce que la coopération solidaire crée », a souligné M. van der Linden.

« Chaque fois que nous pensons avoir réussi à immuniser nos sociétés contre ce virus, il se manifeste à nouveau, par de violentes poussées ou par mutation, parfois avec des manifestations si peu perceptibles que des personnes atteintes ou susceptibles de l'être sont prêtes à s'y résigner », a-t-il poursuivi. « Toute manifestation d'intolérance et de racisme est une violation des droits de l'homme. L'histoire tragique de notre continent doit nous rappeler chaque jour que nous ne devons plus jamais violer les droits de l'homme », a-t-il déclaré.

Enfin, M. van der Linden a rappelé l'importance de l'engagement international en faveur d'une culture d'intégration et de rencontre entre les peuples, et a mis en évidence le rôle fondamental du Conseil de l'Europe dans la promotion de la diversité, des droits de l'homme et de la participation. Il a attiré, en particulier, l'attention sur la nouvelle campagne du Conseil de l'Europe « tous différents – tous égaux » qui vise à mobiliser les jeunes européens.

« Cette campagne s'inscrit pleinement dans le cœur du mandat du Conseil de l'Europe qui consiste à promouvoir et à défendre les droits de l'homme. En célébrant la richesse de différentes cultures et traditions européennes, elle promeut la participation de chaque citoyen à la construction d'une Europe ouverte à l'égalité dans la diversité », a-t-il conclu.

4. L'intégration européenne et les droits de l'homme à l'ordre du jour d'une visite officielle du Président de l'APCE dans quatre pays des Balkans

Strasbourg, 06.07.2006 – Le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), René van der Linden, se rendra en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Serbie du 6 au 13 juillet 2006. Au cours de cette visite officielle, il devrait soulever les questions cruciales de l'intégration européenne et des droits de l'homme dans la région. Des rencontres sont notamment prévues avec les chefs d'Etat ou de gouvernement des quatre pays.

En Bosnie-Herzégovine (6-8 juillet), les échanges de vues devraient porter sur les actions à mener pour construire un Etat stable, opérationnel et efficace, à la suite du débat d'urgence tenu la semaine dernière par l'Assemblée à propos de la réforme constitutionnelle dans ce pays. Le Président s'adressera aux deux chambres de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine à Sarajevo (7 juillet). Il y aura une déclaration pour la presse à midi le 7 juillet dans le bâtiment du Parlement.

En Croatie (9-10 juillet), le Président interviendra à l'occasion d'un sommet international sur le thème « Acheter la dimension méridionale de l'Europe : les valeurs qui nous unissent » (Dubrovnik, 9-10 juillet). Lors de rencontres avec des membres du gouvernement en marge du sommet, il devrait aborder la question des minorités nationales et des réfugiés en Croatie et celle de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Il y aura une conférence de presse à l'issue du sommet, vers 18h00 le 10 juillet dans la Salle Lokrum.

Au Monténégro (11 juillet), pays candidat à l'adhésion au Conseil de l'Europe, le Président devrait évoquer les défis que doit relever cet Etat. Les relations avec les pays voisins, la coopération avec le TPIY, la situation des réfugiés et la lutte contre la corruption et la criminalité organisée sont quelques-unes des questions qui devraient être abordées au cours des discussions. Il prononcera également une allocution devant le Parlement monténégrin.

En Serbie (12-13 juillet), les échanges de vues devraient porter sur la nécessité d'une nouvelle Constitution conforme aux normes du Conseil de l'Europe, les moyens de parer à la montée du nationalisme, le respect des minorités, la lutte contre la criminalité organisée et la coopération avec le TPIY. Le Président devrait aussi discuter de la question du Kosovo. Il y aura une conférence de presse à 15h45 le 12 juillet dans la salle de presse du bâtiment du Parlement.

5. Réforme constitutionnelle : un besoin impératif pour la Bosnie-Herzégovine, déclare le Président de l'APCE

Strasbourg, 06.07.2006 – René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a invité les parlementaires de la Bosnie-Herzégovine à relancer, immédiatement après les élections générales d'octobre, les discussions sur la réforme constitutionnelle qui permettra de remplacer progressivement les mécanismes de « représentation ethnique » par une « représentation fondée sur le principe civique ». Cette modification du système, certes difficile, est selon lui un besoin « impératif ».

« L'Accord de paix de Dayton était un cessez-le-feu qui a mis fin à la guerre, mais il ne suffit pas pour répondre au besoin généralement reconnu de renforcer les institutions de l'Etat qui sont actuellement trop faibles pour permettre à la Bosnie-Herzégovine de s'intégrer plus avant au sein de l'Europe ».

Nous espérons très sincèrement et nous sommes convaincus que les parlementaires issus des prochaines élections auront le courage et la volonté politique de dépasser les clivages politiques sectaires et de privilégier l'intérêt des citoyens, » a-t-il déclaré dans le discours qu'il a prononcé aujourd'hui à Sarajevo devant les deux Chambres du Parlement de Bosnie-Herzégovine.

« Les pays, comme le vôtre, qui aspirent à entrer dans notre famille doivent adopter et appliquer les principes de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Ils constituent les préalables essentiels d'une paix durable, de la stabilité et d'une croissance économique durable » a-t-il ajouté.

Il a aussi invité les parlementaires à adopter le projet de loi sur l'enseignement supérieur et à abandonner la discrimination toujours en vigueur et fondée sur l'origine ethnique. « La qualité de l'enseignement est de la plus haute importance pour les générations futures de votre pays.

« Vous avez choisi d'être membre du Conseil de l'Europe, vous voulez devenir membre de l'Union européenne. Vous devez, par conséquent, respecter vos engagements et vos obligations. Nous sommes vos partenaires dans ce processus, nous sommes disposés à vous aider, mais il vous appartient de remplir vos obligations » a déclaré le Président de l'Assemblée parlementaire.

Il a souligné l'importance de traduire les délinquants en justice et rappelé qu'il n'y avait pas de fondement constitutionnel pour un référendum en Republika Srpska portant sur la sécession.

En conclusion, M. van der Linden a affirmé avec force que la Résolution 1513 de l'APCE sur la réforme constitutionnelle en Bosnie-Herzégovine, adoptée la semaine dernière, était un message politique majeur adressé à tous les politiques et citoyens responsables de Bosnie-Herzégovine.

6. Le Président de l'APCE appelle les pays de l'Europe du Sud-Est à poursuivre les réformes, mais souligne que l'UE doit tenir ses promesses

Dubrovnik, 10.07.2006 – Les pays de l'Europe du Sud-Est qui souhaitent devenir membres de l'Union européenne doivent poursuivre leurs réformes et respecter les obligations qui leur incombent au Conseil de l'Europe, mais il faut aussi que l'UE tiennent ses promesses, a souligné aujourd'hui René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) dans un discours qu'il a prononcé devant les Chefs d'Etat des Balkans, réunis pour une conférence internationale à Dubrovnik (Croatie).

"Si l'Union européenne ne tient pas les promesses qu'elle a faites au sujet des perspectives d'adhésion à long terme de l'Ouest des Balkans, l'Europe et l'UE perdront leur crédibilité," a déclaré M. van der Linden. "Cependant, si l'Europe tient ses promesses, vos pays doivent aussi respecter leurs obligations et réaliser des réformes profondes dans de nombreux domaines afin de transformer vos sociétés en de véritables démocraties."

Prenant la parole lors d'un sommet sur le thème « Acheter la dimension méridionale de l'Europe : les valeurs qui nous unissent », le Président a ajouté : "Il faut que vous meniez les réformes avec plus de fermeté, que vous soyez sans concession en matière de corruption et de criminalité organisée et que vous soyez attachés à prouver que vous êtes résolument engagés sur la voie qui conduira à faire de votre pays une vraie démocratie."

Il a relevé que l'Europe du Sud-Est est une région géostratégique et géopolitique essentielle pour le continent. C'est de la stabilité et de la sécurité de cette région que dépend directement le cadre politique et sécuritaire de l'Europe. Il a rappelé que l'histoire récente dans les Balkans était un rappel tragique de la faillite de la politique de l'Europe occidentale. "Ce fait montre bien la nécessité d'une politique étrangère commune de l'Union européenne et d'une approche cohérente pour négocier avec les pays d'Europe du Sud-Est," a-t-il estimé.

"Il est capital que vous vous conformiez aux critères de Copenhague et que vous les mettiez en pratique", a-t-il ajouté. "Ces quinze dernières années, l'APCE a accompagné les pays du centre, de l'est et du sud-est de l'Europe sur la voie de la démocratisation s'agissant des valeurs clés du Conseil de l'Europe que sont les droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit. [...] Nous continuerons au Conseil de l'Europe à vous offrir une enceinte paneuropéenne pour édifier une Europe sans clivages."

M. van der Linden aura également des entretiens bilatéraux avec le Président croate Stjepan Mesić, le Premier Ministre Ivo Sanader et la Ministre des Affaires étrangères Kolinda Grabar-Kitarović, ainsi qu'avec le Président du Parlement croate Vladimir Šeks, le maire de Dubrovnik Dubravka Šuica et les représentants du Comité Helsinki de Dubrovnik.

Les discussions devraient porter sur la situation dans la région, l'avancement des réformes en Croatie, notamment en ce qui concerne le judiciaire, la mise en œuvre du droit constitutionnel sur les minorités nationales, la Déclaration de Sarajevo, les questions liées aux réfugiés et la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

M. van der Linden a également rencontré le Président géorgien Saakachvili et devra rencontrer le Premier ministre albanais Sali Berisha plus tard dans la journée.

7. Le Président de l'APCE invite les Monténégrins à s'unir pour bâtir un Etat démocratique et prône des relations constructives avec la Serbie

Podgorica, 11.07.2006 – René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a félicité aujourd'hui le Monténégro pour la "maturité politique" dont il a fait preuve au cours et depuis le référendum qui a conduit à l'indépendance. Il a invité les autorités à instaurer des "relations amicales et mutuellement avantageuses" avec l'ensemble de leurs voisins, y compris la Serbie.

S'adressant au Parlement du Monténégro – où il était le premier hôte étranger à intervenir – le Président a invité les 55% des Monténégrins qui ont voté pour l'indépendance à "aller vers" ceux qui ont voté différemment pour "œuvrer de concert en vue de renforcer le Monténégro et d'en faire un Etat fonctionnel réellement démocratique".

M. van der Linden a proposé l'aide de l'Assemblée parlementaire à cette fin, soulignant qu'une coopération étroite avec le Conseil de l'Europe et son Assemblée serait "capitale" pour faire face aux grands problèmes auxquels le pays est confronté. L'Assemblée évalue actuellement la conformité du système juridique du Monténégro avec les normes du Conseil de l'Europe. Elle donnera prochainement un avis sur sa demande d'adhésion à l'Organisation.

Dans son discours, le Président a également invité à redoubler d'efforts pour combattre la corruption et la criminalité organisée, en soulignant qu'il appartenait aux parlementaires de donner l'exemple par leur

comportement personnel et la législation qu'ils adoptent. Il a prôné l'indépendance des médias et du judiciaire, et le renforcement de la société civile.

Enfin, il a exigé que le Monténégro coopère avec le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie afin de rechercher et de traduire en justice les personnes inculpées de crimes de guerre. Il a souligné que l'APCE suivra de près le Monténégro sur cette question.

Lors de sa visite à Podgorica, M. van der Linden a notamment rencontré le Président Filip Vujanovic, le Premier ministre Milo Djukanovic, le Ministre des Affaires étrangères Miodrag Vlahovic, ainsi que le Président du Parlement du Monténégro Ranko Krivokapic.

8. Le Président de l'APCE exhorte les parlementaires serbes à contrer la montée du nationalisme en insistant sur le bien-être de leurs concitoyens

Strasbourg, 13.07.2006 – René van der Linden, Président de l'APCE, a exhorté aujourd'hui les parlementaires serbes à contrer la montée du nationalisme et la radicalisation de la vie politique dans leur pays en s'efforçant surtout d'assurer le bien-être de leurs citoyens. « Il importe que vous donniez à vos concitoyens ce qui est le plus important à leurs yeux : des emplois, la sécurité sociale, un enseignement et des soins de santé », a-t-il déclaré lors d'un échange de vues avec la Commission du Parlement serbe pour l'intégration européenne.

À l'occasion de la dernière de ses visites dans quatre pays des Balkans, M. van der Linden a déclaré également que la rédaction d'une nouvelle Constitution en concertation avec le Conseil de l'Europe était « vitale » pour la Serbie, car c'est une condition préalable à la décentralisation et à plusieurs autres réformes concernant les minorités et la justice.

Lors de ses rencontres d'hier avec Boris Tadic, Président, Ivana Dulic-Markovic, Vice-Premier Ministre, et Predrag Markovic, Président du Parlement, M. van der Linden a aussi soulevé la question de la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, que la Serbie prendra en mai 2007 et qu'il a décrite comme une « chance » pour ce pays.

Le président a également exhorté la Serbie à établir des relations ouvertes et harmonieuses avec les États voisins, et il a lancé un appel « au dialogue, au compromis et au consensus » dans les difficiles négociations sur le futur statut du Kosovo. « Il importe d'avoir une identité nationale – chacun doit être fidèle à ses racines –, mais le nationalisme ne doit jamais déboucher sur l'isolement. Il faut trouver un moyen de traiter le passé d'une manière qui ne compromette pas l'avenir. »

Enfin, il a souhaité que la Serbie s'engage plus résolument dans la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et les efforts visant à mieux faire comprendre à l'opinion serbe les crimes de l'ère Milosevic. « Ce n'est pas le peuple serbe qui est jugé, ce sont plusieurs individus bien identifiés », a-t-il souligné.

Il s'est félicité des « progrès considérables » accomplis dans le respect des minorités, mais a déclaré que beaucoup restait à faire, et il a préconisé un traitement plus dur des deux fléaux jumeaux que sont la corruption et le crime organisé.

Au cours de sa visite, le Président van der Linden a rencontré également les responsables des partis d'opposition et les chefs religieux.

9. Visite en Roumanie du Président de l'APCE : préparatifs d'adhésion à l'UE et mesures anticorruption

[20/07/2006] Les préparatifs d'adhésion de la Roumanie à l'UE et la lutte contre la corruption, ainsi que le dialogue interreligieux figurent parmi les questions que soulèvera le Président de l'APCE lors de sa visite en Roumanie du 23 au 25 juillet 2006. Il évoquera également la situation politique de la région, avant de se rendre, pour une autre visite officielle, en Moldova. M. van der Linden doit rencontrer Alexandru Peres, Vice-Président du Sénat, et Mihai Razvan Ungureanu, Ministre des Affaires étrangères de la Roumanie, ainsi que des membres de la délégation roumaine auprès de l'APCE. A Iasi, il rencontrera Petru Gherghel, évêque du diocèse, et visitera les monastères de Moldovita et Voronet.

10. Situation en Transnistrie : le Président de l'APCE appelle au rapprochement et au dialogue

Strasbourg, 27.06.2006 – Évoquant la situation en Transnistrie à l'occasion de son discours devant une session plénière du Parlement moldave, René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a rappelé aujourd'hui que le Conseil de l'Europe était le forum idéal pour la médiation et la réconciliation.

« Je vous encourage à exploiter le potentiel de l'Assemblée en matière de diplomatie parlementaire, à travailler en vue d'un rapprochement et à engager un dialogue. Je sais que votre délégation a déjà démontré sa volonté de s'attaquer dans ce contexte à la question de la Transnistrie, et je suis certain qu'une formule acceptable par toutes les parties sera bientôt trouvée », a déclaré le Président. Il a vivement préconisé, en outre, que la Moldova progresse dans le respect des minorités nationales, des droits linguistiques et des institutions locales, ce qui « encouragera la population de Transnistrie à vouloir rejoindre le reste du pays ». « L'affaiblissement des autorités locales et régionales n'est jamais favorable à la stabilité », a-t-il rappelé.

René van der Linden s'est félicité de la « décision historique » du Parlement d'abolir complètement la peine de mort et a déclaré qu'au cours des quinze dernières années, les politiques intérieure et étrangère « ont irrévocablement conduit le pays dans une direction nouvelle et gratifiante ». Il a applaudi aux importants progrès accomplis par la Moldova, où « les valeurs européennes communes de démocratie, de droits de l'homme et de primauté du droit sont pleinement respectées » et rappelé que ces valeurs étaient « les conditions préalables de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité ».

Il a cependant souligné que le fonctionnement des institutions démocratiques appelait encore d'importantes réformes. En ce qui concerne le système judiciaire et juridique, le Président a souligné qu'« il est grand temps, après tant d'amendements, que les lois relatives aux partis politiques soient alignées sur les normes européennes ». M. van der Linden a demandé « qu'on fasse en sorte que le Barreau soit indépendant et à l'abri de toute influence politique », qu'on applique effectivement les arrêts des tribunaux et que l'on forme convenablement les juges et les procureurs, ce qui contribuera « notablement » à la lutte contre la corruption. « Les investisseurs internationaux ne seront pas attirés par la Moldova s'ils craignent que la corruption n'y altère les décisions administratives, politiques et judiciaires », a-t-il déclaré.

Enfin, le Président a mentionné la gravité des trafics en Moldova, « non seulement le trafic des drogues et des armes, mais aussi la traite des êtres humains, qui est une forme de crime particulièrement ignoble ». La ratification en mai de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains a été un grand pas en avant, « mais elle devra être suivie d'une application entière et effective de cet instrument », a-t-il ajouté. Il a aussi invité la Moldova « à participer pleinement à la campagne de l'Assemblée contre la violence domestique », qui sera lancée en novembre, et rappelé que le Conseil de l'Europe mettait son expérience à la disposition des pays membres pour qu'ils puissent se conformer aux normes européennes.

11. Le Président de l'APCE appelle à l'arrêt immédiat des combats au Liban

Strasbourg, 02.08.2006 - René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), a déploré aujourd'hui la mort de civils innocents de part et d'autre dans le conflit et a appelé à l'arrêt immédiat des combats au Proche-Orient.

«La poursuite du recours disproportionné à la force par Israël, en particulier les attaques menées sans discernement contre des objectifs civils, est totalement inacceptable et viole les normes les plus fondamentales du droit international. Une telle politique ne peut que faire le jeu des terroristes et de leurs partisans extrémistes» a dit le Président.

«Je condamne aussi avec la plus grande fermeté les actes terroristes du Hezbollah et sa politique de la violence. Néanmoins, la lutte contre le terrorisme doit toujours être menée dans le plein respect du droit international, et notamment des droits de l'homme et du droit humanitaire » a ajouté M. van der Linden.

«L'opinion publique attend maintenant de la communauté internationale qu'elle s'entende sur une démarche commune déterminée pour arrêter la violence et trouver une solution durable au conflit. Tout retard supplémentaire ne fera qu'entraver les possibilités de trouver cette solution et risque de mettre à mal la crédibilité de la communauté internationale », a-t-il conclu.

12. Le Président de l'APCE demande au Président Kaczynski de retirer sa proposition de rétablir la peine de mort

Strasbourg, 03.08.2006 - Dans une lettre adressée au Président de la Pologne, Lech Kaczynski, le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), René van der Linden, a fait part de son profond désarroi face à la proposition de rétablir la peine de mort en Europe. Il s'exprime en ces termes :

« L'abolition de la peine de mort dans toutes les circonstances est au cœur de l'action du Conseil de l'Europe. En effet, la création d'un espace dont la peine de mort est *de facto* bannie dans tous nos 46 Etats membres – de l'Islande, à l'Ouest, à Vladivostok, à l'Est, et de la Norvège, au Nord, au Sud-Est de la Turquie – est l'une des plus grandes conquêtes de notre Organisation.

L'Assemblée parlementaire, en particulier, qui réunit des représentants démocratiquement élus de toute l'Europe, est depuis toujours en première ligne de cette campagne. Depuis de nombreuses années nous posons l'abolition de la peine de mort comme condition fondamentale à l'adhésion de nouveaux Etats membres au Conseil de l'Europe.

La peine capitale n'a, à notre sens, pas sa place dans le système de justice pénale d'un pays moderne et civilisé. Suggérer que son rétablissement puisse d'une manière ou d'une autre être une avancée positive est une attaque qui atteint directement nos valeurs communes, fondées sur le respect de la dignité humaine fondamentale de toute personne. Le rétablissement de la peine de mort serait un acte sérieusement rétrograde dans l'instauration d'un espace paneuropéen de respect de la démocratie, des droits de l'homme et de la prééminence du droit.

Le rétablissement de la peine de mort constituerait en particulier une violation flagrante des obligations souscrites par les pays au titre de la Convention européenne des Droits de l'Homme qui consacre les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. Sa réintroduction serait donc totalement incompatible avec l'appartenance à notre Organisation.

Je peux vous assurer que, compte tenu de l'extrême gravité de cette question, l'Assemblée parlementaire continuera à suivre la situation de très près.

J'espère que, face à ces inquiétudes, vous jugerez bon de revoir votre position et de retirer votre proposition ».

13. Le Président de l'APCE demande la libération immédiate du Président du Conseil législatif palestinien

Strasbourg, 07.08.06 – René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a déploré aujourd'hui l'arrestation par l'armée israélienne d'Aziz Dweik, Président du Conseil législatif palestinien, et a demandé sa libération immédiate.

« Le Conseil législatif palestinien est un organe parlementaire démocratiquement élu et tirant sa légitimité des élections tenues de janvier dernier, dont les membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui les ont observées ont dit qu'elles avaient été "bien organisées et conduites de manière démocratique". Tous les parlementaires légitimement élus jouissent de l'immunité inhérente à la fonction qu'ils exercent, à moins que leur parlement ne la lève et jusqu'à ce qu'il le fasse. Il est donc absolument inacceptable que le Président dûment élu du CLP soit maintenant placé en détention, de même qu'il était inadmissible que soient arrêtés, le 29 juin, vingt autres législateurs palestiniens et huit membres du gouvernement de l'Autorité palestinienne. J'appelle à leur libération immédiate », a déclaré le Président van der Linden.

14. Le Président de l'APCE demande à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme d'examiner les efforts visant à réintroduire la peine de mort en Pologne

Strasbourg, 25.08.2006 - Dans une lettre adressée aujourd'hui à Dick Marty, Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, René van der Linden, Président de l'APCE, demande à la Commission d'examiner de près – et en urgence – les efforts visant à réintroduire la peine de mort en Pologne. « Il est essentiel que l'Assemblée soit la première à réagir fermement à cet état de fait. L'abolition de la peine de mort est un élément central de la politique du Conseil de l'Europe, et l'Assemblée parlementaire a toujours été aux avant-postes de ce combat », rappelle-t-il.

« Nous devons réagir à toute tentative de remettre en cause la prohibition, qui – figurant parmi les principes essentiels du Conseil de l'Europe – offre un symbole de la manière dont les pays et les peuples d'Europe se sont unis pour élaborer et mettre en œuvre leurs valeurs communes », poursuit-il dans sa lettre.

Commentant sa correspondance avec le Président Kaczynski, René van der Linden souligne que ce dernier n'a pas rétracté jusqu'à présent ses propres déclarations et qu'il n'a exprimé ni condamnation, ni distanciation vis-à-vis d'autres initiatives, telles que la pétition de la Ligue des Familles polonaises appelant à la réintroduction de la peine de mort, ainsi qu'un article d'un membre du parti du Président contestant la base juridique de la prohibition. « Cela donne clairement l'impression d'une approbation implicite et laisse penser qu'il y aurait une volonté de poursuivre dans cette voie par des moyens indirects », conclut le Président de l'APCE.

15. Le Président de l'APCE aborde des questions locales, nationales et régionales durant une visite à Odessa, en Ukraine

René van der Linden, Président de l'APCE, a achevé hier une visite de travail dans la ville portuaire d'Odessa, au sud de l'Ukraine. A cette occasion, il s'est entretenu avec O. Moroz, le nouveau Président de la Verkhovna Rada (Parlement ukrainien), avec M. Sloryk, Chef du Conseil de l'Oblast, et avec E. Gurvits, Maire d'Odessa.

Le principal sujet abordé a été la nécessité de consolider et de continuer à développer les progrès de l'Ukraine dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Les discussions ont porté essentiellement sur l'importance de nommer un gouvernement national fort et stable, déterminé à mettre en œuvre rapidement et pleinement les engagements et obligations de l'Ukraine vis-à-vis du Conseil de l'Europe ; de respecter effectivement l'Etat de droit, notamment par une coopération sans réserve avec la Mission d'assistance aux frontières de l'UE, chargée d'aider les contrôles nationaux le long de la frontière qui sépare l'Ukraine de la Moldova : ainsi que de faire toute la lumière sur les crimes commis lors de régimes précédents, notamment l'affaire Gongadze. Le Président van der Linden a souligné que l'efficacité des contrôles aux frontières et l'impartialité du système judiciaire sont également essentiels pour lutter contre le crime organisé, ce qui contribue à attirer des investissements étrangers.

Pour ce qui est de la ville et de l'oblast d'Odessa, le Président a également insisté sur la nécessité de renforcer les pouvoirs locaux et régionaux, afin de consolider la démocratie et de contribuer à instaurer un environnement propice aux investissements et au commerce.

Concernant Odessa et l'Ukraine tout entière, le Président a souligné qu'il est important de poursuivre sur la voie de l'intégration européenne, tout en conservant également des relations amicales et constructives avec la Russie voisine, sans laquelle il ne saurait y avoir de solution aux conflits gelés dans la région.

M. van der Linden a également rencontré l'Evêque Agafangel du Diocèse d'Odessa et d'Izmail, avec lequel il s'est entretenu de questions liées au dialogue interculturel et interreligieux dans la région d'Odessa, et a rendu visite à « Doroga dodomu », une ONG qui aide des enfants des rues gravement défavorisés.

16. René van der Linden : les Européens doivent être unis dans la lutte contre le terrorisme

Strasbourg, 29.08.2006 - « Les Européens doivent être unis dans la lutte contre le terrorisme, » a estimé aujourd'hui le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, René van der Linden, en réaction à la série d'attentats qui a fait trois morts et une cinquantaine de blessés à Antalya, Istanbul et Marmaris.

A cette occasion, il a réitéré son appel à la signature et la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (*).

« Notre message aux terroristes est sans équivoque : il n'y a pas de place pour eux dans nos sociétés, » a-t-il déclaré.

René van der Linden a fermement condamné les attentats et exprimé ses condoléances aux familles et aux proches des victimes dans une lettre adressée au Président du Parlement turc Bülent Arınç.

(*) Le Conseil de l'Europe a adopté cette nouvelle Convention afin d'accroître l'efficacité des instruments internationaux existant en matière de lutte contre le terrorisme. Elle vise à intensifier les efforts de ses Etats membres dans la prévention du terrorisme. Elle a été ouverte à la signature le 16 mai 2005. A ce jour, 34 pays

l'ont signé, deux l'ont ratifié. Pour son entrée en vigueur six ratifications comprenant quatre Etats membres sont nécessaires.

17. René van der Linden: le nombre record d'arrivées d'immigrants de l'Afrique subsaharienne aux Canaries appelle des réponses et des solutions européennes

Strasbourg, 31.08.2006 - « Le nombre record d'arrivées d'immigrants de l'Afrique subsaharienne aux Canaries appelle des réponses européennes, et des solutions européennes, » a déclaré aujourd'hui René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), réagissant à l'information d'après laquelle plus de 19 000 immigrants d'Afrique subsaharienne ont abordé les côtes des Canaries cette année.

« L'Espagne, mais aussi l'Italie, Malte et d'autres pays méditerranéens sont en première ligne de ces arrivées massives, mais ne sont qu'une étape sur la route vers le reste de l'Europe, » a-t-il ajouté. « Les pays d'Europe doivent se répartir la charge de ces arrivées sur le plan humanitaire, mais également dans le cadre d'une stratégie européenne commune de gestion des migrations. Il faut que cette stratégie comprenne une assistance aux pays d'origine, de manière à s'attaquer aux causes profondes des migrations et offrir aux migrants potentiels des perspectives plus favorables dans leur propre pays ».

René van der Linden a lancé un appel afin que l'Europe soutienne pleinement l'Espagne et les autres pays confrontés à des arrivées massives par la Méditerranée. Il a également insisté sur la nécessité de respecter les droits de l'homme de ces arrivants, en veillant notamment à des conditions d'accueil appropriées et en garantissant que les programmes de retour vers les pays d'origine soient pleinement conformes aux normes en matière de droits de l'homme. Il a promis le soutien de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui examinera les stratégies envisageables pour la gestion des arrivées massives d'immigrants en Europe.

18. Le Président de l'APCE réagit aux actes de xénophobie et d'intolérance en Slovaquie

STRASBOURG, 31.08.2006 - Le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), René van der Linden, s'est élevé aujourd'hui contre la xénophobie et l'intolérance en Slovaquie, à la suite de l'agression violente dont a été victime une jeune femme d'origine ethnique hongroise.

« La xénophobie et l'intolérance sont incompatibles avec les valeurs fondamentales de la démocratie et représentent une menace permanente pour la paix et la stabilité dans toute l'Europe », a déclaré M. van der Linden. « Les hommes politiques respectueux de la démocratie doivent prendre position contre l'utilisation en politique d'un discours raciste ou xénophobe, qui contribue à un climat de violence en légitimant la haine et l'intolérance. »

« L'évolution récente en Slovaquie, où les menaces et les insultes à l'égard de la minorité hongroise, en particulier, se sont multipliées ces derniers mois, est aujourd'hui un motif sérieux de préoccupation », a-t-il poursuivi. « Si je me félicite de la condamnation des actes extrémistes par les autorités slovaques, je les appelle également à dénoncer dans tous les cas le discours de haine, conformément aux obligations pour les Etats membres du Conseil de l'Europe de respecter les droits des minorités nationales ».

Doc. 11040
2 octobre 2006

Allégations de détentions secrètes et de transferts interétatiques illégaux de détenus concernant des Etats membres du Conseil de l'Europe

Recommandation 1754 (2006)

Réponse du Comité des Ministres
adoptée à la 974^e réunion des Délégués des Ministres (27 septembre 2006)

1. Le Comité des Ministres a pris note avec intérêt de la Recommandation 1754 (2006) de l'Assemblée parlementaire relative aux allégations de détentions secrètes et de transferts interétatiques illégaux de détenus concernant des Etats membres du Conseil de l'Europe. Il examine actuellement plusieurs propositions du Secrétaire Général relatives aux suites qui pourraient être données à ses rapports, établis en vertu de l'article 52 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, sur la question de la détention et du transport secrets de détenus soupçonnés d'actes terroristes, notamment par des agences relevant d'autres Etats ou à leur instigation¹. Ses propositions ont été établies à la lumière non seulement de ses rapports établis en vertu de l'article 52, mais aussi de la Résolution 1507 (2006) et de la Recommandation 1754 (2006) de l'Assemblée parlementaire, ainsi que de l'Avis n° 363/2005 de la Commission de Venise.
2. Le Comité des Ministres souligne la nécessité de promouvoir les valeurs démocratiques et le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme². Il souligne également que les propositions du Secrétaire Général touchent à des domaines particulièrement sensibles de la sécurité nationale et de la législation et de la pratique internes. Il les examinera donc attentivement et poursuivra le débat lors de l'une de ses prochaines réunions.
3. Le Comité des Ministres informera l'Assemblée en temps utile du résultat de ses débats.

¹ Voir le document SG/Inf(2006)01.

² Voir la réponse à la Recommandation 1687 (2004) de l'Assemblée parlementaire « Combattre le terrorisme par la culture » (document CM/AS(2005)Rec1687 final).

Speech of Mr. RELU FENECHIU, (ROMANIA, ALDE) on the "The Situation in the Balkans"

***Mister President,
Dear colleagues,
Ladies and Gentlemen,***

As you all know, Romania is now living an important period of its modern history, as a consequence of the decision of the European Commission to recommend its admission in the EU family starting with the 1st of January, 2007.

For us, today as always, the stability of the Western Balkans and the Euro - Atlantic perspective of the region are a priority of the foreign policy.

Being aware of our potential to continue to play an important role in the region and of the fact that the dowry of good relations and cooperation we have with the Balkan states, we firmly state our determination to intensify the bilateral and multilateral dialogue which is the key for stability and understanding in the region

As a member of the economic committee of this Assembly I want to stress my firm conviction that the economic development of the region is the only road for a prosperous and peaceful future for the Balkans and as such this should be the utmost preoccupation of the politicians. Poverty represents a barrier for democracy and an adequate environment for conflicts.

The change of the Stability Pact into a Regional Cooperation Council, which will become the main political forum of the region, and the multiplication of the relationship through the Adriatic Euro - Region will lead to the intensification of the cohesion and will help the cooperation process.

For all of us, the solution for a better future and a safe one is the cooperation and in this way we sustain all cooperation formulas which may improve the security and cooperation climate in the region.

The main challenges remain the outcome of the negotiations regarding the status of Kosovo and the constitutional reform of Bosnia and Herzegovina.

In this context I think it is important to mention the democratic manner in which the recently parliamentary elections and referendum in Montenegro took place

and on this I want to congratulate all those involved and I want to assure our friends in Montenegro of our willingness to sustain their efforts for improving the good governance and strengthen democracy and the rule of law.

Dear friends,

We have to acknowledge that Serbia must play an essential role in the regional security and it needs our assistance for strengthening its relationships with the Euro - Atlantic community.

I am sure that our Serbian friends understand the crucial importance of their cooperation with the International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia.

With that, I hope that the international community will continue to pay attention and offer support to the democratic evolutions in the Balkans in order to make Europe a more coherent, stable, prosperous and peaceful environment!

Thank you, dear colleagues, for your attention!

**Allocution de M. Stefan Glavan (Roumanie, ALDE)
sur "La Situation dans les Balkans"**

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Comme vous le savez, la Roumanie traverse une période importante de son histoire moderne en préparant son entrée à l'Union Européenne, le premier janvier 2007. Pour nous, la stabilité des Balkans de l'Ouest et la perspective euro-atlantique de la région constituent des priorités de notre politique étrangère. Conscients de notre rôle dans la région et du potentiel de coopération de nos voisins, nous affirmons avec conviction que l'intensification du dialogue aux niveaux bilatéral et multilatéral est de nature à rapprocher davantage les pays de la région des structures européennes et euro-atlantiques.

Tout aussi nécessaires pour le futur démocratique de la région sont la restructuration du Pacte de Stabilité, l'institutionnalisation du Processus de Coopération dans l'Europe du Sud-Est et le développement de l'Eurorégion Adriatique. La transformation du Pacte en Conseil de Coopération Régionale et la multiplication des contacts par l'intermédiaire de l'Eurorégion Adriatique et du Processus de Coopération dans l'Europe du Sud-Est, qui va devenir le principal forum politique de la région, vont conduire à renforcer la cohésion et la coopération et vont permettre des évolutions positives dans les relations avec les institutions européennes et euroatlantiques. Cela va aussi faciliter les réformes internes, consolider les institutions de l'Etat de droit et préparer les économies de ces pays pour les exigences du marché.

La solution pour un futur meilleur et aussi plus sûr pour nous tous est la coopération, et nous sommes décidés de soutenir toute formule privilégiant la sécurité et le climat de coopération dans la région.

Les principaux défis de la région restent la définition du statut du Kosovo et la réforme constitutionnelle en Bosnie- Herzégovine, la Roumanie étant prête à soutenir les efforts de nos amis ~~de nos amis~~ de la région visant à consolider les institutions de l'Etat de droit et la

démocratie. Nous sommes persuades que Belgrade et Pristina vont faire preuve de sagesse et de flexibilité, en s'impliquant activement dans les négociations visant à identifier une solution à même de garantir le fonctionnement d'une société multiculturelle et multiethnique, les droits des minorités et la protection du patrimoine historique, culturel et religieux, en contribuant en même temps à la stabilité de la région, tout en reconnaissant le rôle de la Serbie pour la sécurité dans les Balkans.

Nous, Roumains, nous soutenons la nécessité de mettre en œuvre les standards européens au Kosovo en évitant toute modification de frontières. L'Europe doit avoir un rôle important concernant la présence internationale dans la période post-statut, la Roumanie étant prête à y participer.

Mon pays va bientôt devenir la frontière orientale de l'Union Européenne et nous sommes déterminés, tout en mettant en valeur notre expérience des Balkans et nos relations d'amitié dans la zone, à soutenir le rapprochement de nos voisins des structures euroatlantiques dans les délais les plus brefs, ce qui va contribuer au renforcement de la sécurité et de la stabilité dans la région.

Je vous remercie de votre attention.

Comentarii privind rezultatele studiului Human Rights Watch

1. Numarul de copii seropozitivi HIV/SIDA din Romania

EROARE identificata in cadrul studiului: se afirma ca sunt 7.200 de copii si tineri intre 15-19 ani seropozitivi HIV/SIDA in Romania

- Datele statistice furnizate de Comisia Nationala de Lupta Anti-SIDA aflata in subordinea Ministerului Sanatatii Publice (MSP) nu sunt corespunzatoare prevederilor Conventiei ONU cu privire la drepturile copilului care defineste copilul pana la implinirea varstei de 18 ani; conform comisiei MSP, copiii sunt definiti pana la varsta de 14 ani, dupa aceea intrand in categoria adultilor. Acest lucru a fost sesizat anul trecut de catre Autoritatea Nationala pentru Protectia Drepturilor Copilului (ANPDC) cu ocazia fundamentarii Strategiei Nationale in domeniul protectiei si promovarii drepturilor copilului 2006-2013 – aflata in curs de avizare in prezent – urmand sa se reglementeze aceste aspecte, care se regasesc si in cazul altor institutii la nivel national (de ex. Institutul National de Statistica)
- Ultimele cifre furnizate de MSP la data de 30 iunie 2006 pentru grupa de varsta 0-19 ani: 8.002 cazuri de SIDA (cumulativ, adica inclusiv decesele) si 4.754 cazuri de HIV (cumulativ, adica inclusiv cazurile pierdute din evidenta). Se apreciaza ca in prezent sunt cca 10.000 de cazuri per total (copii si adulti).
- Marea majoritate a cazurilor sunt vechi (infectii produse in jurul anului 1989), cele noi la copil fiind prin infectare pe cale verticala de la mama la fat. Cazurile noi inregistrate in perioada 1.01-30.06.2006 sunt in total de 181, din care 71 in cazul grupei de varsta 0-19 ani: 3 sub un an, 2 intre 5-9 ani si 63 intre 15-19 ani.

2. Dreptul la educatie

Probleme identificate de catre studiu:

a) sub 60% copii scolarizati - EROARE

- Procentul de 60% este valabil exclusiv pentru copiii aflati in evidenta Serviciilor de Evaluare Complexa (SEC) de la nivelul Directiilor Generale de Asistenta Sociala si Protectia Copilului (DGASPC), care beneficiaza de orientare scolara si profesionala decisa de Comisia pentru Protectia Copilului. Cifra corespunzatoare la 31 decembrie 2005 era: 1.949 de copii scolarizati din 3.380 aflati in evidentele SEC. Cifra reala de copii cu HIV/SIDA care sunt scolarizati nu este cunoscuta si nici nu este nevoie, deoarece sistemul educational nu face discriminare, nu are evidente in functie de statul HIV sau alte boli ale copiilor; cazurile de discriminare mentionate mai tarziu in studiu sunt izolate si tin de mentalitate, nu de sistem.

b) legislatia interzice inscrierea la zi a copiilor care depasesc cu 2 ani nivelul clasei - EROARE

- Noua legislatie din invatamant prevede: pentru copiii care au abandonat scoala programul „A doua sansa”, pentru copiii depasiti de varsta cursuri cu frecventa redusa sau invatamant la distanta, iar pentru copiii care necesita spitalizare prelungita scolarizare in spital.

c) copiii sunt trimisi in mod nejustificat la scoli speciale care au resurse inferioare – EROARE

- Copiii, ai caror parinti se adreseaza SEC, sunt evaluati detaliat, din punct de vedere medical, psihologic, educational si social, conform prevederilor Clasificarii

Internationale a Functionarii, Dizabilitatii si Sanatatii (aprobate in 2001 de Organizatia Mondiala a Sanatatii si aplicata in Romania pentru copiii cu dizabilitati incapand cu anul 2002). In urma evaluarii, Comisia pentru protectia Copilului decide cu privire la gradul de handicap si orientarea scolara/ profesionala. Scolile speciale nu au resurse inferioare celor din invatamantul de masa, unele dimpotriva, iar majoritatea celor care se inchid sunt transformate in centre de resurse.

d) copiii inscrisi la scoala sunt abuzati de profesori, colegi si parintii celorlalti copii – NU ESTE O SITUATIE GENERALIZATA/ FRECVENTA

- Exista cazuri de abuz, precum si de discriminare in scoli, insa nu sunt la nivel generalizat in Romania si nu sunt caracteristice numai situatiei copiilor seropozitivi HIV/SIDA; se intampla astfel de situatii si in cazul copiilor cu dizabilitati, a celor cu dificultati de adaptare scolara (de ex. copii hiperkinetici), copii din medii defavorizate socio-economic, inclusiv copii aflati in sistemul de protectie. In toate aceste situatii este vorba de mentalitatea populatiei, care se schimba mai lent si dificil.

- ANPDC a realizat in anul 2000 un studiu privind perceptia populatiei generale fata de aceste categorii de copii, iar in cazul copiilor cu HIV/SIDA s-au constatat urmatoarele: 56% din raspunsuri au precizat ca acesti copii ar trebui sa stea in institutii, iar 44% din raspunsuri au precizat ca ar trebui sa stea acasa; 32% din raspunsuri au precizat ca acesti copii ar trebui sa invete in scolile de masa, iar 66% in scolile speciale. Studiul nu a fost repetat, insa din discutiile avute cu SEC si din monitorizarea efectuata de catre Uniunea Nationala a Organizatiilor Persoanelor Afectate de HIV/SIDA (UNOPA) se constata ca mentalitatea a inceput sa se schimbe si in prezent cazurile sunt izolate. Ultima monitorizare UNOPA (aprilie-septembrie 2005) a relevat 25 de cazuri (0.45%) cazuri de discriminare, nu numai in scoli, ci in general.

- Pentru a preveni cazurile de discriminare si abuz, DGASPC si inspectoratele scolare practica regulat sau de cate ori este nevoie informarea profesorilor, copiilor si parintilor cu privire la problematica copiilor cu HIV/SIDA. Fondul Global a implementat o serie de proiecte de prevenire, care au avut impact la nivel national in perioada 2004-2005:

- prin intermediul campaniei nationale si al celor locale au fost sensibilizate cca. 14 milioane de persoane
 - s-a infiintat un helpline la care s-au primit cca. 46.000 de apeluri
 - s-a infiintat un centru de informare la nivel national (Clearinghouse) care a primit cca. 2.400 de vizitatori si cca. 22.000 de vizitatori prin web
 - programul de informare in scoli a sensibilizat cca. 1,4 milioane de copii
 - programul de informare a populatiilor vulnerabile (copiii strazii, copiii romi) a sensibilizat cca. 23.000 de copii
 - programul de prevenire a transmiterii verticale a sensibilizat cca. 64.000 de gravide si 544 de medici de familie
 - programul de prevenire la nivelul sistemului de protectie a sensibilizat 435 de angajati din 191 de institutii si cca. 6.200 de copii
- In situatiile de discriminare, se anunta Comitetul National pentru Combaterea Discriminarii, care de regula practica medierea si aplica sanctiuni.
- In ceea ce priveste abuzurile, Legea 272/2004 privind protectia si promovarea drepturilor copilului prevede sesizarea obligatorie a cazurilor de abuz, neglijare si

exploatare la DGASPC (art.91); profesionistii care nu sesizeaza sunt sanctionati pentru abatere disciplinara grava, care de regula inseamna, desfacerea contractului de munca (art.137).

e) legislatia prevede testarea HIV pentru admiterea la scolile profesionale din domeniul cosmetic, al serviciilor alimentare, turismului

- nu am date oficiale

3. Dreptul la sanatate

Probleme identificate de catre studiu:

a) accesul redus la servicii medicale, cu precadere datorat refuzului medicilor de a trata pacientii cu HIV/SIDA (de ex. servicii de stomatologie, chirurgie, ginecologie, psihiatrie) - NU ESTE O SITUATIE GENERALIZATA/ FRECVENTA

- Medicii care refuza sa trateze persoanele seropozitive sau care practica discriminarea fata de aceste persoane ar trebui raportati la Colegiul Medicilor; acestia incalca juramantul lui Hipocrate si Colegiul Medicilor manageriaza problemele legate de deontologia medicala. Cu toate acestea, aceasta atitudine nu caracterizeaza corpul medicilor din Romania. UNOPA a monitorizat 34 de cazuri (0.6%) de incalcare a dreptului la servicii medicale.

- In ceea ce priveste accesul la serviciile de stomatologie, acestea sunt mai reduse pentru intreaga populatie, deoarece plata efectuata de catre Casa Nationala a Asigurarilor de Sanatate este pentru pachete minime. Cunosrand aceasta problema, Fondul Global a sprijinit accesul pacientilor cu HIV/SIDA la servicii de stomatologie, dar si la alte servicii medicale in perioada 2004-2005:

- s-a infiintat o unitate mobila pentru servicii de stomatologie care a oferit astfel de servicii pentru cca. 3.500 de pacienti in 22 de locatii diferite
- s-au infiintat 8 centre de zi care au oferit servicii integrate medicale si psihosociale pentru cca. 17.400 de pacienti

- In ceea ce priveste serviciile de sanatate mintala, Romania a recunoscut deficienta din acest sistem: personal insuficient, sistemul de ingrijire este invechit, nu exista servicii comunitare s.a. Legea privind sanatatea mintala a fost aprobata in anul 2002, insa normele sunt de abia acum pe site-ul MSP pentru dezbatare. MSP are trasate cateva prioritati in acest domeniu: program antistigma, infiintarea de centre comunitare de sanatate mintala, instruire, imbunatatirea calitatii serviciilor din spitale, implicarea beneficiarilor. In prezent sanatatea mintala este o prioritate a Guvernului, exista o strategie si un plan de actiune in acest domeniu, precum si finantari din partea guvernului si externe.

b) accesul limitat la medicamentele pentru HIV si pentru tratamentul infectiilor oportuniste (de ex. intarzieri in livrare datorate fondurilor insuficiente, refuzul farmaciilor de a elibera retete gratuite de teama ca nu vor fi rambursate, refuzul pacinetilor de a prezenta retete cu diagnosticul HIV/SIDA prin care se incalca confidentialitatea) - NU ESTE O SITUATIE GENERALIZATA/ FRECVENTA

- In ceea ce priveste problema intarzierilor de livrare a medicamentelor in farmacii, aceasta nu este o problema exclusiv a medicatiei pentru HIV sau pentru infectiile oportuniste. Aproape anual exista blocaje care la un moment dat se rezolva. Insa in

situatia medicatiei pentru HIV, se incearca gasirea unor solutii imediate penru a preintampina crearea rezistentei. Conform monitorizarii UNOPA, au fost 253 de cazuri (6,1%) de intrerupere a tratamentului ARV pentru o perioada de 2 pana la 14 zile, datorate insuficientei fondurilor alocate de Programul National. De regula, medicii au gasit solutii temporare, de compromis, eliberand retete pe perioade scurte de 2-5 zile.

- UNOPA relevat 46 de cazuri (0.8%) de neeliberare a retetelor gratuite pentru infectiile oportuniste.

- In concluzie, sunt cazuri relativ izolate, care uneori semnifica o gestionare deficitara a fondurilor, insa nu este la nivel generalizat in Romania.

4. Incalcarea confidentialitatii

Probleme identificate de catre studiu:

a) incalcarea confidentialitatii este frecventa si rar sanctionata; se incalca confidentialitatea cu precadere de catre personalul medical, conducerea scolilor, asistentii sociali, personalul autoritatilor locale si al postei – NU ESTE O SITUATIE GENERALIZATA/ FRECVENTA

- Monitorizarea UNOPA a relevat 25 de cazuri (0.45%) de incalcare a confidentialitatii si de discriminare; in concluzie cazurile NU sunt frecvente, sunt rare, in schimb, nu sunt prevazute sanctiuni pentru tote categoriile de personal care incalca confidentialitatea. UNOPA precizeaza ca majoritatea cazurilor sunt se datoreaza lipsei de informatii si de aceea se prefera in primul rand informarea si medierea, inaintea sanctiunilor (atunci cand ele exista).

- Personalul medical, psihologii si asistentii sociali au cod deontologic si pe langa sanctiunile prevazute de lege (pt. personalul medico-sanitar) se pot aplica sanctiuni de catre Colegiile corespunzatoare.

b) se incalca confidentialitatea si prin intermediul unor documente cum ar fi, acte ale instantei, certificatele de handicap si testarea obligatorie la angajare – NU ESTE O SITUATIE GENERALIZATA/ FRECVENTA

- Certificatul de handicap la copii este modificat din anul 2002 pentru a nu mai contine diagnosticul si a nu se incalca confidentialitatea si a predispuce la discriminare ulterioara, in schimb certificatul pentru adulti contine inca diagnosticul; Autoritatea Nationala pentru Persoanele cu Handicap a inaintat la inceputul anului 2006 Parlamentului spre adoptare o noua lege privind protectia persoanelor cu handicap.

- Procesele privind copiii in general sunt publice, cu exceptia cazurilor de abuz, neglijare si exploatare. Consideram ca toate procesele privind copiii ar trebui sa nu fie publice, audierea copiilor realizandu-se in sala de consiliu. Ar putea fi la fel si pentru adultii cu HIV/SIDA

c) Codul Penal are sanctiuni pentru persoanele care transmit HIV in cunostinta de cauza

- nu am date oficiale

5. Dreptul la informatie

Probleme identificate de catre studiu:

a) copiii au dreptul de a sti statutul lor HIV/SIDA numai cu consimtamantul parintilor – NU MAI ESTE DE ACTUALITATE

- Pana in 2006, informarea copiilor cu privire la bolile cronice si grave revenea reprezentantului legal, respectiv parintilor, in acord cu legislatia din domeniul sanitar. In consecinta, nu este vorba de o discriminare in ceea ce priveste informarea copiilor exclusiv despre statutul lor HIV/SIDA. Inca din anul 2005, Legea 272 prevedea informarea copiilor cu varsta peste 10 ani drept o obligatie a parintilor (art.). In 2006 s-a aprobat o noua legislatie in domeniul sanitar care a exclus articolul privind informarea de catre parinti (Legea 95), aplicandu-se astfel prevederile legislatiei speciale, respectiv Legea 272.

b) acces redus la informatii privind HIV si sanatatea reproducerii - NU ESTE O SITUATIE GENERALIZATA/ FRECVENTA

- In cadrul invatamantului obligatoriu, cursuri despre sanatatea reproducerii sunt optionale la clasele de gimnaziu (a VII-a si a VIII-a) si obligatorii la liceu (clasele a IX-a si a X-a).

- Fondul Global a sprijinit cresterea accesului la aceste informatii (vezi pct.1d)

6. Testarea obligatorie pentru HIV la angajarea in anumite domenii, cum ar fi coafura, cosmetica, manichiura, ingrijirea copilului, medico-sanitar, alimentatie, turism.

- Nu am date oficiale.

7. Dreptul la protectie speciala

a) dezinstitutionalizarea copiilor cu HIV/SIDA a fost si este un proces haotic si fortat ducand la cazuri de abuz si neglijare in propriile familii – CAZURI IZOLATE

- Situatia prezentata este valabila pentru anii 2000-2001. Incepand cu anul 2001, ANPDC a sustinut deinstitutionalizarea pregatita, in acord cu standarde impuse de Programele PHARE, a fost interzisa transferul copiilor dintr-o institutie mare in alta similara.

b) personalul DGASPC, al autoritatilor locale si politiei nu au personal pregatit pentru a monitoriza, investiga si interveni in situatiile de abuz si neglijare (ex. dat este de violenta domestica)

- Se face confuzie intre sistemul de protectie a copilului si cel al prevenirii si combaterii violentei in familie, aceste din urma fiind gestionat de Agentia Nationala pentru Protectia Familiei (ANPF). Sistemul de prevenire si combatere a violentei in familie este relativ recent (2003), nu exista inca servicii la nivel national. Problematika este in fapt gestionata la nivel judetean de catre DGASPC si politie si nu de catre reprezentantii ANPF.

- Nu exista o monitorizare a cazurilor de abuz, abia in prezent s-a aprobat o fisa de monitorizare, insa anul trecut in prima jumatate s-au raportat la DGASPC cca. 1500 de cazuri de abuz si neglijare, din care cca. 200 de copii au beneficiat de masura de protectie. In acest domeniu, in schimb exista prevederi clare in Legea 272 pentru asistentii sociali, politisti si magistrati, precum si o parte din legislatia secundara

(standarde pentru servicii) si servicii specializate (22 la nivel national). Vezi si pct.1d.

c) Guvernul nu are un plan real in ceea ce priveste viitorul copiilor cu HIV/SIDA care traiesc in institutii si la asistenti maternali dupa implinirea varstei de 18 ani; desi legea prevede extinderea masurilor de protectie dupa implinirea varstei de 18 ani, multi copii nu vor intruni conditiile pentru a beneficia de aceste facilitati si nu exista proceduri pentru aplicare pentru astfel de programe - FALS

- Exista mai multe strategii care privesc problema tinerilor cu HIV/SIDA: strategia pentru tinerii care parasesc centrele de plasament (2006, MMSSF), strategia pentru prevenirea HIV/SIDA (2004-2007, in monitorizare), strategia din domeniul protectiei drepturilor copilului (in avizare) si strategia privind protectia persoanelor cu handicap 2005, ANPH). Fiecare atinge problema integrarii tinerilor, din perspective diferite si complementare.

- In ceea ce priveste extinderea protectiei peste varsta de 18 ani, aceasta nu implica conditii, copiii nu aplica pentru acest lucru, Legea 272 este f. clara: cei care isi continua studiile pot beneficia de protectie pana la implinirea varstei de 26 de ani, cei care nu isi continua studiile pot beneficia de protectie pana la 20 de ani.

d) evaluarea adultilor cu handicap se realizeaza pe baza altor criterii decat la adulti - REAL

Non-papier
présenté par la Délégation Parlementaire de la Roumanie concernant

La situation des enfants et des jeunes porteurs du VIH/SIDA en Roumanie

En Roumanie, l'infection VIH /SIDA a été et continue d'être un problème majeur de santé publique, ayant un grand impact social et économique. Le premier cas d'infection VIH a été diagnostiqué en 1985. L'apparition de cas de VIH concernant des enfants a été signalée en 1989.

Au début des années 90, la plupart des enfants d'Europe porteurs du VIH /SIDA vivaient en Roumanie. On suppose que cette situation est due à l'infection, dans les années 87-89 des enfants hospitalisés pour des déficits pondéraux, malnutrition, hémophilie, suite à des transfusions de sang non vérifié ou à l'utilisation d'aiguilles de seringues mal stérilisées.

Ultérieurement, les nouveaux cas d'infection ont été par transmission mère-fœtus, transmission sexuelle, consommation de drogues par injections (peu de cas signalés).

Selon les informations du Ministère de la Santé Publique, approximativement 7.351 enfants et jeunes de 0 à 19 ans porteurs du VIH /SIDA étaient enregistrés au 30 juin 2006.

La Roumanie a été autant préoccupée de prévenir la transmission du VIH /SIDA que d'assurer le traitement et les services médicaux nécessaires aux enfants et aux jeunes atteints, mais aussi de développer et de diversifier les services sociaux résidentiels et les services d'accompagnement psychosocial pour les enfants institutionnalisés et pour leur famille.

Les campagnes d'information sur la prévention de la transmission de l'infection VIH ont été menées tant par les institutions publiques d'éducation, de santé, d'assistance et de protection sociale que par les organisations non gouvernementales qui agissent dans le domaine du VIH /SIDA. Leur but a été l'information de la population sur le virus VIH, la maladie du SIDA, le mode de transmission, les modalités de prévention de la transmission VIH ainsi que sur les droits des personnes infectées par le VIH ou la maladie du SIDA, pour prévenir et combattre la discrimination et la marginalisation sociale de celles-ci.

Les résultats dans le temps se sont concrétisés par une croissance de la tolérance et une acceptation des enfants et des jeunes porteurs du VIH /SIDA dans les écoles et dans les lycées et écoles professionnelles, par une intégration dans la vie sociale des communautés où ils vivent.

Pendant plus de 16 ans de médiatisation du problème des enfants porteurs du VIH, plusieurs cas d'atteinte ou de non-respect de leurs droits, dans des domaines comme l'éducation et/ou les services médicaux ont été relevés.

Des cas de pression sur les parents ou les spécialistes de la protection de l'enfant (dans le cas des enfants institutionnalisés) ont été enregistrés, visant à ne pas inscrire les enfants à l'école ou à les transférer dans d'autres écoles.

Grâce aux efforts conjoints des représentants des Inspectorats Scolaires, des Directions de Santé Publique, des Directions Générales pour la Protection des Droits de l'Enfant et des ONG, la conscientisation relative au droit de ces enfants à une éducation, au fait qu'ils ne représentent pas un danger pour les autres enfants et que leur isolement n'est pas nécessaire pour stopper la transmission de la maladie a été acquise.

Pourtant, une intolérance face à tout ce qui concerne le virus VIH et le SIDA est constatée. D'une part, la population en général manifeste un manque ou une insuffisance d'information sur les modalités de transmission, les méthodes de prévention, l'acquisition d'un comportement sain et d'une attitude positive par rapport aux personnes affectées. La stigmatisation du VIH /SIDA perpétue une peur injustifiée à ce sujet, concernant l'information ou les tests à propos des personnes infectées.

D'autre part, la discrimination, réelle ou potentielle, peut déterminer ou forcer les personnes séropositives à adopter des comportements risqués, soit en cachant le fait qu'elles sont infectées par le VIH /SIDA, soit en adoptant des comportements sexuels non protégés.

De même, la discrimination et la stigmatisation des personnes porteuses du VIH sont l'obstacle le plus difficile à surmonter par les programmes de prévention de l'infection VIH, parce que la discrimination empêche ces personnes de mener une vie normale dans la société, les oblige à dissimuler le diagnostic ou même à éviter de le connaître.

Beaucoup de parents refusent d'informer leurs enfants sur la maladie qu'ils ont, même s'ils sont déjà âgés. Cette chose crée des problèmes aux spécialistes de la protection de l'enfant ou des services médicaux, parce qu'ils ne peuvent pas informer correctement l'enfant sur son avenir.

Pour le conseil et l'accompagnement psychosocial, il existe des spécialistes et des services spécialisés dans les hôpitaux mais aussi dans les directions générales d'assistance sociale et de protection de l'enfant. La Roumanie bénéficie aussi du soutien des organisations non gouvernementales actives dans le domaine VIH /SIDA, qui ont développé et diversifié, pendant ces 16 années depuis la Révolution, des services adaptés aux besoins des enfants et des jeunes porteurs du VIH /SIDA.

En ce qui concerne le droit à l'éducation : la majorité des enfants diagnostiqués au début des années 90 porteurs du VIH se sont trouvés pour de longues périodes dans les sections d'hôpital relevant du Ministère de la Santé. Une partie d'entre eux ont été intégrés dans leur famille naturelle, d'autres ont été accueillis en institutions. Dans ces sections, ils ont bénéficié surtout de services médicaux, et non d'une assistance psychosociale. Le manque de soins spécifiques ainsi que la présence d'autres affections congénitales ou

associées au VIH ont conduit à leur non inscription à l'école ou à une scolarisation sur place, dans les hôpitaux. L'apparition des soins ARV et leur mise en place auprès de toutes les personnes éligibles, selon les critères de l'OMS adoptés en Roumanie, associés à des suppléments nutritifs, ont conduit à une stabilisation de la maladie et à une espérance de vie de longue durée pour les enfants nés dans la période 87-90.

La reprise des sections extérieures des hôpitaux où les enfants porteurs du VIH étaient institutionnalisés par le système de protection de l'enfant dans les années 1997 -2000 et la transformation de ceux-ci en centres de placement a permis d'assurer des services psychosociaux meilleurs du point de vue qualitatif et la récupération des carences éducationnelles de ces enfants.

Pour les enfants porteurs du VIH /SIDA sans autres affections, l'intégration dans l'enseignement public ou dans les écoles spéciales publiques a été acquise, et pour ceux avec des incapacités faibles et moyennes, ont été créées des classes spéciales dans les centres de placement.

Echecs dans l'intégration scolaire :

- l'âge des enfants par rapport à la classe fréquentée (12-14 ans –1ère classe).
- le manque de motivation, l'intelligence normale ou un faible retard.

Assurance des services médicaux :

Les soins ARV et des infections opportunistes sont assurés à titre gratuit par la Maison Nationale d'Assurances de Santé et par le Ministère de la Santé Publique.

Dans les années 2004, 2005 et 2006, il n'y a pas eu d'interruptions majeures des soins. Selon nos informations, certains retards dans l'approvisionnement de certains médicaments ont été enregistrés au niveau national, et, sur le plan local, certains retards dans l'approvisionnement ou dans la livraison de certains médicaments, qui ont été remplacés par d'autres, de la même classe.

Il existe aussi une déficience en ce qui concerne l'assurance des services médicaux psychiatriques, les hôpitaux psychiatriques n'ayant pas le personnel moyen qualifié et suffisant pour assurer les soins des patients porteurs du VIH /SIDA.

La situation des enfants porteurs du VIH /SIDA bénéficiant d'une mesure de protection

Au 30/06/2006, le système de protection de l'enfant comprenait **570** enfants porteurs du VIH ou SIDA, sur un total de **7.351** enfants et jeunes porteurs du VIH /SIDA enregistrés par le Ministère de la Santé Publique, dont **254** enfants dans des services résidentiels publics et **259** dans des services privés, **57** enfants étaient placés chez des assistants maternels professionnels (**50** enfants chez les assistants maternels employés par le système public et **7** enfants chez des employés des organisations non gouvernementales).

En Roumanie, ces enfants soit sont protégés dans des centres publics de placements spécialement aménagés pour eux, qui font partie des complexes de services (14 centres de

type familial publics), soit ils vivent avec les enfants sains ou ayant des incapacités, et aussi dans une vingtaine de centres privés pour enfants séropositifs.

Cette situation est due en grande partie au fait qu'après 1990, ils ont été abandonnés dans des sections d'hôpitaux, qui ont été reprises en 2000 par le système de protection de l'enfant et transformés en centres de placement. Ultérieurement, des complexes de services ou des centres de type familial adaptés aux besoins ont été mis en place. Lors du transfert des enfants il a été tenu compte du fait que ces enfants avaient vécu ensemble et qu'ils avaient besoin d'un personnel spécialisé pour leurs besoins de santé.

Une partie de ces enfants ont aussi d'autres affections, congénitales ou acquises, surtout des handicaps neuro-psychomoteurs ou des problèmes neuropsychiques, suite à des encéphalopathies liées au HIV, qui demandent des soins spécialisés permanents.

Suite aux soins ARV et aux suppléments nutritifs dont bénéficient les enfants de Roumanie, y compris ceux du système de protection, une stabilisation de la maladie a eu lieu, ainsi qu'une prolongation de la vie (dans les années 90 on considérait que l'infection durait entre 5 et 6 ans et la maladie un an et demi).

La majorité des enfants se trouvant dans le système de protection ont été infectés dans les années 1987-1989 et 1991-1992, étant ultérieurement abandonnés par leurs parents dans les hôpitaux.

A présent (30/06/2006), 432 enfants, sur un total de 570 enfants protégés, ont entre 14 et 17 ans et 93 d'eux ont plus de 18 ans. Ils restent dans le système de protection jusqu'au moment où ils finissent leurs études.

Les centres résidentiels fonctionnent conformément aux standards minimums obligatoires pour les enfants avec des incapacités. Compte tenu du fait que le VIH /SIDA est considéré comme une maladie mortelle avec une évolution rapide, beaucoup de ces enfants n'ont pas bénéficié d'une scolarisation. En 2000, une partie des enfants qui n'étaient pas scolarisés ont été intégrés dans le système d'enseignement, par la mise en place des classes dans les centres de placement ou par la scolarisation dans l'enseignement de masse. Pour les enfants ayant une santé précaire, le système d'enseignement à domicile a été mis en place. Une partie des enfants sont maintenant dans des lycées ou écoles professionnelles.

Dans le cadre des centres, ils bénéficient d'un soutien psychologique pour dépasser les difficultés liées à la maladie, la discrimination et la marginalisation.

Aussi, au long des années, les DGASPC, avec les ONG et les Inspectorats Scolaires ont organisé des sessions d'information dans les écoles sur l'infection VIH, tant pour informer les enfants sur cette maladie transmissible et les mesures de protection qu'il faut prendre que pour soutenir l'intégration des enfants VIH dans les écoles de masse.

Notre préoccupation à présent est de préparer ces enfants qui arrivent à l'âge de 18 ans pour une vie indépendante, pour trouver un emploi, un logement et aussi pour leur intégration sociale.

Dans le cadre des DGASPC fonctionne un Service d'évaluation complexe, qui évalue les conditions pour établir le degré de handicap des enfants porteurs du VIH /SIDA. Ainsi, au 30/06/2006, 3383 enfants étaient recensés par les Services d'évaluation complexe (SEC), dont 570 se trouvent dans le système de protection public et privé et 2672 dans leur famille naturelle.

Tous les parents des enfants porteurs du VIH ne s'adressent pas au S.E.C. pour évaluer le degré de handicap, dans la plupart des cas à cause de la marginalisation à laquelle ils pourraient être soumis. Même si les mentalités ont changées, la crainte de marginalisation persiste encore.

Un soutien important a été accordé par les organisations non gouvernementales, qui se sont impliquées dans le domaine du VIH /SIDA depuis 1990. Parmi ces organisations, l'Association Roumaine Anti-SIDA, l'Organisation Salvati Copiii, la Fondation pour le Développement des Peuples, Health AID Romania, la Fondation SERA Romania, la Fondation « Cuvioasa Parascheva » de Ialomita, « Copiii in dificultate », Alaturi de voi », de Iasi.

Les programmes déroulés par l'ANPDC dans le domaine du VIH /SIDA :

- la formation des assistants maternels professionnels pour l'enfant handicapé ou VIH /SIDA – PIN 2001
- la mise en place des services pour l'enfant VIH – maisons de type familial, centres de jour, conseil – par des financement PHARE
- le programme du Fonds Global pour le combat SIDA, TBC et paludisme
- des programmes de formation du personnel sur la prévention de la transmission VIH, le conseil ante et post test, des cours de spécialisation pour le personnel qui travaille avec les enfants porteurs du VIH /SIDA.

Le programme « Le combat VIH /SIDA : une réponse détaillée, coordonnée et multisectorielle en Roumanie », financé par le Fonds Global de Combat VIH /SIDA, TBC et paludisme (budget de 21.801 millions dollars en 2004-2005) et géré par le Ministère de la Santé ; pour les projets proposés par l'ANPDC, la somme de 972 750 dollars a été allouée.

Les projets proposés par l'A.N.P.D.C ont été mis en œuvre par l'intermédiaire des DGASPC et des ONG ; en 2005 les projets de la phase I de la mise en œuvre ont été finalisés, la phase II sera finie en 2008, comme suit :

- le développement du système d'assistance sociale et psychologique pour les personnes VIH /SIDA :
- complexe de services pour l'enfant séropositif (maison de type familial avec une capacité de 12 places, dont 5 sont occupées par les enfants provenant du centre de placement Vidra et l'extension du centre de jour de Petrosani avec 26 places

en plus des 25 qui existent déjà) – sous projet mis en œuvre par la DGASPC de Hunedoara ;

- complexe de services (maison de type familial avec une capacité de 12 places, centre de jour de 50 places et centre de conseil pour les parents et les enfants)- sous projet mis en œuvre par le DGASPC du secteur 3.
- la *modulation* du centre de placement Elena Farago (capacité de 16 places) et la mise en place d'un centre de conseil pour les parents et les enfants, Barlad – sous projet mis en œuvre par la DGASPC de Vaslui ;
- la mise en place d'un centre de type hospice à Iasi (soins dans la phase terminale ; capacité de 24 places)- sous projet mis en œuvre par la DGASPC de Iasi ;
 - la mise en place d'un centre de conseil pour les enfants porteurs du VIH /SIDA et leurs parents à Targoviste, dans le département de Dambovita – sous projet mis en œuvre par Salvati Copiii,
 - l'extension du centre de jour de Petrita de 30 places, pour inclure aussi les enfants porteurs du VIH /SIDA – sous projet mis en œuvre par Salvati Copiii,
 - l'information et la formation du personnel qui travaille dans les centres de placement de 33 départements et de 4 secteurs de Bucarest en ce qui concerne le problème VIH /SIDA, d'autres maladies à transmission sexuelle, la consommation de drogues – sous projet mis en œuvre par Salvati Copiii et ARAS,
 - le développement des habitudes visant à une vie indépendante pour les enfants et les jeunes atteints du VIH /SIDA des centres de placement de 8 départements – sous projet mis en œuvre par Salvati Copiii et ARAS,
 - la formation du personnel des services de protection de l'enfant nouvellement mis en place – sous projet mis en œuvre par la Fondation Alaturi de Voi, Iasi.

Dans le cadre de la II-ème étape, les programmes d'information et de formation du personnel qui travaillent dans les centres de placement et de développement des habitudes de vie indépendante pour les enfants et les jeunes porteurs du VIH /SIDA seront poursuivis.

Les centres de placement assurent aux enfants un espace de vie individualisé, très rassemblant au milieu familial, le but étant une approche personnalisée des besoins de chaque enfant, la facilitation de son accès aux droits prévus par la législation, l'éducation, les soins et la socialisation des enfants ainsi qu'une assistance médicale spécialisée et un soutien psychologique, adapté à la phase de la maladie.

A présent, l'implication de la Roumanie pour la 6-ème étape concernant le Fonds Global pour le Combat SIDA, TBC et du paludisme. Dans le cadre de cette implication, les propositions de 5 DGASPC ont été reprises.

-L'ANPDC a prévu pour l'année 2005 dans le Programme d'intérêt national PIN 2/2005 : *« Le développement des services de jour/récupération et/ou la fermeture des institutions de type ancien destinées aux enfants avec des incapacités/handicaps qui ne peuvent pas être restructurées/réhabilitées »*, la mise en place de services de type familial pour les enfants porteurs du HIV/SIDA du **centre de placement Vidra du département d'Ilfov**. Malheureusement, lors de la procédure d'achat public organisée, aucune offre n'a été reçue pour ce centre, il continue à être une de nos priorités en ce qui concerne sa fermeture.

A présent, le centre de placement Vidra accueille 23 enfants dont 8 avec des incapacités graves.

- La **maison de type familial « Hansel si Gretel » de Petrosani**, dans le département de Hunedoara, a commencé à fonctionner en décembre 2005. A présent elle accueille 8 enfants séropositifs. Le centre de jour de Petrosani a été mis en place en 2003 et développé avec un financement du Fonds Global, la capacité du centre étant maintenant de 30 places. Actuellement il est fréquenté par 29 enfants de Petrosani. Le coût du projet est de 164 000 dollars.

- Le **complexe de services pour les enfants séropositifs « Casa Soarelui » secteur 3 de Bucarest** a été inauguré en mas 2006 ; dans le cadre de ce complexe fonctionne un centre résidentiel de 12 places où se trouvent à présent 9 enfants, un centre de jour avec une capacité de 50 places et un centre de conseil pour les parents et les enfants. Le projet a été financé par le Fonds Global (100 000 dollars) et par le Conseil Local du secteur 3 (1,5 milliards ROL).

-Le **centre de type HOSPICE de Iasi** a été inauguré en février 2006 et assure la protection de 25 enfants atteints par le HIV/SIDA. Le coût du projet est de 182 000 dollars.

La politique gouvernementale dans ce domaine

En 2000, le HIV/SIDA a été déclaré priorité nationale de santé publique, la mesure étant suivie du lancement du programme national d'accès universel aux soins et au traitement HIV/SIDA.

- la mise en place en mars 2002 de la Commission Nationale Multisectorielle HIV/SIDA, sous l'autorité du Premier ministre, qui inclut 16 ministères, la société civile, des associations professionnelles, le secteur privé, des organisations internationales.
- L'activité dans ce domaine s'est déroulée sous l'incidence de la loi 584/2002 sur les mesures de prévention et de diffusion de la maladie SIDA en Roumanie et de protection des personnes porteuses du HIV/SIDA
- En 2003, la Commission nationale pour la surveillance, le contrôle et la prévention des cas de HIV/SIDA a été mise en place, par la réorganisation de la Commission Multisectorielle.

- La Stratégie Nationale HIV/SIDA 2004-2007, élaborée par le CNSCP HIV/SIDA et approuvée par la Décision du Gouvernement 1342/2004 comprend les objectifs et les activités des institutions publiques et des organisations non gouvernementales en vue de la prévention de la transmission du HIV et de l'assurance de l'accès des personnes porteuses du HIV/SIDA aux services médicaux, sociaux et éducationnels ; le plan des activités est établi annuellement par le CNSCP sur la base des propositions des institutions publiques ayant des attributions dans ce domaine et des organisations non gouvernementales actives dans ce domaine.

Doc. 11049
3 October 2006

Parliamentary questions for oral answer

Discussion of the communication on the activities of the Committee of Ministers

1. Mrs Beck,

Considering that there are no stable societies without a pluralist and vibrant civil society enabling people to actively participate in public life, I have been closely following the adoption and implementation of legislation restricting progressively the scope of activities of non-governmental organizations in the Russian Federation. It is with utmost concern that I learned about campaigns against renowned organizations such as "Memorial", the Moscow Helsinki Group, the Committee of the "Soldiers' Mothers of Russia" or the "Russian-Chechen Friendship Society";

Considering that, on the occasion of the summit of the Group of Eight most industrialized countries (G8) in St. Petersburg, President Vladimir Putin made a public commitment to review the implementation of national legislation governing civil society organizations;

Noting, furthermore, that tolerance and non-discrimination is an issue high on the international agenda, and the Russian Federation has subscribed to international standards and commitments designed to promote tolerance and non-discrimination, within the framework of the Council of Europe as well as of other organizations. Such standards and commitments still fall short as far as the fundamental rights of gay and lesbian people are concerned;

Considering that recent events have shown that restrictions on the rights of civil society to peaceful public demonstrations in the Russian Federation further diminish the rights of gay and lesbian people within the Russian Federation. A German parliamentarian, Volker Beck, has been severely harassed by Moscow authorities. Gays and lesbians in the Russian Federation – as well as in a number of other countries – are not able to publicly commemorate Christopher Street Day,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

Whether he could give further information on how President Putin's commitment has been and will be put into practice; and which steps the Russian Federation has taken to promote the rights of gay and lesbian people on a national as well as an international level, including within the Council of Europe and the OSCE.

* *
*

2. Mr van den Brande,

Considering that the Centre for inter-regional and transfrontier co-operation is strongly awaited by a large number of European players at the national, regional and local level, including EU bodies, such as the European Commission and the Committee of the Regions, and that the EU Committee of the Regions' President welcomed the initiative and expressed the full support of the Committee of the Regions to the proposal of establishing such a centre in St. Petersburg;

Considering that the Centre will contribute to the objective of building a Europe without dividing lines, including by providing assistance in developing inter-territorial co-operation in order to overcome barriers to contact between local and regional authorities of member and non-member countries of the European Union,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

Does he agree that the activities of such a centre would contribute to the complementarity between the Council of Europe and the European Union and does he fully support the installation of the centre.

* *

*

3. Mr Agramunt,

Considering that the Council of Europe centre for inter-regional and cross-border co-operation would aim at promoting joint projects in specific fields of topical interest, including projects aimed at strengthening civil society and human contacts, in particular where dialogue, co-operation and exchanges need to be strengthened;

Considering that we are convinced that the centre could also play an important role in assisting the current reforms in the Russian Federation in the field of local and regional self-government and that it would to no extent infringe on the competences of the Russian Federation in the field of inter-regional and cross-border co-operation,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

In which particular field does he see a need for assistance of such a Centre.

* *

*

4. Mr Mooney,

Considering that, in 2005, the authorities of the Russian Federation and the President of the Congress of the Council of Europe jointly proposed the setting up of a Council of Europe Centre for inter-regional and cross-border co-operation, which could take the form of an Enlarged Partial Agreement of the Council of Europe and be located in the territory of the Russian Federation (in St Petersburg);

Noting that the creation of this Centre would foster the development of local and regional democracy as the basis for sound decentralized co-operation and that it would enhance the capacity of local and regional authorities to engage in such co-operation;

Noting, furthermore, that a large number of Council of Europe member states expressed their support in principle and interest for the creation of the Centre, and stressed the political significance of the creation of the Centre in the Russian Federation,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

Does he agree that the creation of a Council of Europe body on the territory of the Russian Federation would be profitable both for the host country and the organization and would consolidate their relations.

* *

*

5. Mr Mihkelson,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

In the light of his Chairpersonship of the Committee of Ministers of the Council of Europe, could he specify what kind of input for the further development of democracy he has given.

* *

*

6. Mr Preda,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

How, as Chairperson-in-Office of the Committee of Ministers of the Council of Europe, he explains the presence in Transnistria of Russian observers monitoring a referendum that has not been recognised by any international body or by any Council of Europe member state.

* *

*

7. Mr Glavan,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

What is the position of the Russian Federation on the referendum in Transnistria, how does Russia expect the situation to develop and, given a unitary position, what critical stance does it anticipate from the Council of Europe and European Union member states towards the Tiraspol authorities.

* *

*

8. Mr Pangalos,

Considering that among the priorities of the Chairpersonship of the Russian Federation of the Committee of Ministers, the Russian authorities intend to advance the Congress' initiative to set up in the Russian Federation a Centre for inter-regional and transfrontier co-operation,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

Can he give us reassurances today that the Russian authorities will take the necessary steps to finalize this project in the course of his Chairpersonship.

* *

*

9. Mr Frunda,

Considering that according to a communiqué released by the Department for press and communication of the Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation, independent Russian experts and members of Parliament, acting as private persons, observed the referendum on the independence of the so-called Republic of Transnistria;

Considering that no international organizations such as the Council of Europe or the OSCE recognized the referendum or sent observers;

Considering that the Russian Federation currently holds the Chairpersonship-in-office of the Committee of Ministers of the Council of Europe;

Taking into account that the Organization considers the referendum as illegal,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

How would he qualify the presence of Russian parliamentarians as observers in Transnistria and in his opinion, what impact should the results of the referendum have on the settlement of this conflict.

* *

*

10. Mr Schreiner,

Considering that the debate on the 2007 budget within the Committee of Ministers is a difficult one;

Considering that Mr Terry Davis has made a number of proposals which I fully support,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

How he thinks it will be possible to allocate to the European Court of Human Rights the resources it needs in order to function without putting excessive strain on the budgets of the other Council of Europe bodies which have already done a great deal to make savings.

* *
*

11. Mr Wodarg,

Considering that the Human Rights Council of the United Nations is currently working out the modalities for the new Universal Periodic Review mechanism to assess the human rights situation in all UN member States,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

Does Russia as Chair of the Committee of Ministers support and promote the idea that the UN should design its review mechanism along the lines of the various human rights mechanisms of the Council of Europe which carry out periodic monitoring.

* *
*

12. Ms Vésaité,

Considering that, with the prices of oil and gas rising, exporting countries which are rich in resources, such as Russia, are gaining additional revenue and influence, and the countries neighbouring Russia often are confronted with the disruption of oil and gas supplies;

Noting that in Lithuania, oil refinery Mažeikių nafta was sold to the Polish company PKN Orlen instead of being sold to a Russian company, and it instantly encountered problems of oil supplies from Russia. At the moment, the supply of oil from Russia has been completely cut, allegedly due to repairs to the pipeline;

Nothing, furthermore, that, when M. Yushchenko, who is considered to be a pro-Western politician, was elected as President of Ukraine, the tension over the price of gas supplied by Russia rose almost immediately,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

Does it not seem to him that in this case, energy resources become a means to exert pressure to pursue political aims.

* *
*

13. Mrs Durrieu,

Considering that the 21st century will see the emergence of major geopolitical continents and that new supranational economic systems will come into being; considering that Russia will have a significant role to play in this process of globalisation and that its energy resources will give it a competitive advantage,

To ask the Chairman of the Committee of Ministers,

What are Russia's integration plans and priorities? Will it give special emphasis to relations with the west and where exactly will the "Oriental axis", particularly that of Central Asia, fit in.

* *
*

14. Mr Jurgens,

Noting that the draft Council Regulation establishing a European Union Agency for Fundamental Rights (doc. 10755/06 published by the Ad hoc Working Party on Fundamental Rights and Citizenship, dated 29/6/06) states explicitly the intention of avoiding overlap with Council of Europe activities, thereby ensuring complementarity and added value;

Observing that this is consistent with the repeated position of the institutions and individual member states of the European Union;

Concerned by the fact that the current draft Regulation would mandate the Agency to undertake various forms of thematic reporting (Article 4); such reporting represents the greatest risk of duplication by the Agency of activities already undertaken by the Council of Europe. The Agency's Director would be responsible for preparing and publishing such reports, in which he would involve the Scientific Committee as early as appropriate (Articles 12a and 13); the Scientific Committee would thus represent by far the most effective point at which to avoid duplication of Council of Europe activities. Were the Council of Europe's representative not to sit on the Scientific Committee, he or she would be unable to intervene at this stage to ensure avoidance of duplication;

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

What action the Committee of Ministers has taken to ensure that a Council of Europe appointee will participate fully, with all necessary voting rights, in all three bodies of the Agency, namely the Management Board, the Executive Board and the Scientific Committee; can he confirm that the Cooperation Agreement to be established with the Council of Europe (see Article 9) will contain explicit provisions requiring the Agency, and in particular its Director, to take full account of existing Council of Europe activities, especially before preparing reports of a thematic nature, in order to avoid duplication.

*

15. Mr Marty,

Considering the work being carried out by different Council of Europe organs on the allegations of secret detentions and of the illegal transfer of detainees between states,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

What practical steps will the Committee of Ministers be taking in response to the Secretary General's proposals, in order to follow up his report according to the procedure set out in Article 52 of the European Convention on Human Rights.

*

16. Mrs Nakashidze,

Considering that the de facto authorities of the so-called South Ossetia are carrying out 'a referendum on independence' on November 12;

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

What is the position of Russia regarding this Referendum; will the Russian side recognize its results as legitimate.

*

17. Mr Vareikis,

Noting that Lithuania considers that EU member states should concentrate their efforts on convincing Russia to become more open to co-operation in the area of the social and economic development of the Kaliningrad region, in order to make the region more open to EU markets,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

What is the attitude of Russia with respect to the position of the Kaliningrad region after EU enlargement.

* *
*

18. Mr Slutsky,

Considering that Russia is planning to sign a partnership and co-operation agreement with the European Union,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

What principles he expects will be included in this agreement.

* *
*

19. Mrs Barnett,

Considering that the Russian Federation committed itself to strengthening the rule of law and to abolishing the death penalty when it joined the Council of Europe in 1996, but today the two relevant additional Protocols to the European Convention on Human Rights have not been ratified,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

Does he see a chance for Russia moving towards the abolition of the death penalty in the near future.

* *
*

20. Mr S. Ivanov,

Considering that, now that we are faced with the new challenges of modernity, co-operation between Russia and the countries of the European Community is needed more than ever before;

Considering that it is no secret that Russian-Estonian relations are somewhat cool at the moment. We have excellent relations in terms of cultural exchange. Our co-operation in the field of economy has been developing pragmatically. However, there was a failure to conclude an agreement concerning the border between Russia and Estonia;

Considering that politicians in Estonia, in the West or in Russia cannot possibly be satisfied with this state of affairs. Toomas Hendrik Ilves - the newly elected President of Estonia - stands for the resolution of the border problem by concluding a border agreement with the help of the European Union,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

Is he prepared for this approach.

* *
*

21. Mr Lindblad,

Considering that a forum on the "Future without Communism" was organized in Moscow and St. Petersburg on 28-29 September. Four Swedish citizens, planning to participate at the forum, were informed 24 hours before their departure that their visas were cancelled without any explanation by the Russian consulate in Gothenburg. According to the record on their passports, the visas were issued on 22 September and cancelled on 26 September;

Noting that no explanation was given to some Swiss or Latvian citizens either, who had applied for visas to Russia for the same purpose;

Noting that it is also reported that persons of Ukrainian origin have been refused permission to enter Russia. These travellers were removed from their train at the Russian border on September 27. Among them were media representatives who were going to take part in the forum and in a conference for Falun Gong practitioners in St. Petersburg. According to the border guards these passengers were listed as unwelcome;

Considering that, when Russia took over the Chairpersonship of the Council of Europe, there was criticism that Russia did not deserve to take charge of an organization whose main focus is on human rights,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

In order not to justify such a criticism, what explanations can he give about these events.

* *

22. Mr Dzhabrailov,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

What has Russia done during its presidency of the Committee of Ministers of the Council of Europe, and what else Russia intends to do to raise the Council of Europe's authority in the world.

* *

23. Mr Laukkanen,

Considering that trade relations between the European Union and Russia have developed favourably and rapidly in recent years. Russia is also increasingly used as a transit route for goods from Asia to the European Union countries. The increased freight transport has increased the work load at the border stations between Russia and the EU, and often led to unacceptably long waiting periods at the border stations,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

What is the Russian government planning to do in order to improve the situation at the frontier and at customs stations between Russia and the European Union.

* *

24. Mrs Pashayeva,

Considering that the South Caucasus region neighbouring Russia lives in serious conflicts. Due to the Nagorno-Karabakh and South Ossetia problems, the territorial integrity of Azerbaijan and of Georgia have been violated. It is an interesting fact that the representatives of the separatist regimes in Nagorno-Karabakh, Abkhazia and South Ossetia regularly make statements and comments on Russian TV channels which aggravate the situation. The state channel of Russia introduces the leaders of separatist regimes as presidents of Nagorno-Karabakh, Abkhazia and South Ossetia. Therefore, a person watching this channel comes to the conclusion that Russia supports those regimes,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

How he assesses such actions of Russia, which recognizes the territorial integrity of Azerbaijan as well as Georgia, and which is a member of UN Security Council and of the Minsk Group of OSCE dealing with regulation of the Nagorno-Karabakh problem and finally in the chair of the Committee of the Ministers of the Council of Europe; does he not assess Russia's role in the resolution of these conflicts as being a negative one.

* *

25. Mrs Nadiraze,

Considering that a group of six Russian Officers and eleven citizens of Georgia accused of spying were recently arrested in Georgia. Without even examining the video and audio evidence of their activities or using the internationally accepted diplomatic practice for tackling such problems, high Russian authorities made statements in which they threatened to start military actions against Georgia, recalled Russian diplomats and their families, stopped the process of withdrawal of military bases from the territory of Georgia, threatened to stop the supply of energy resources and so on,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

Whether he could, from this high tribune, once again clarify the official position and intentions of the Russian Federation regarding this issue.

* *
*

26. Mr Gross,

Considering that, in the Committee of Ministers, the European Union is behaving more and more like a cohesive bloc and that pluralism, as an integral part of democracy, is now scarcely evident in the European Union's way of expressing itself in the Committee of Ministers.

Considering that this is a circumstance that erodes debate, and debate, as Pericles said 2500 years ago, is the necessary condition for reaching a wise decision,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

Whether he wishes to share with us his feelings about this stance of the European Union in the Committee of Ministers.

* *
*

27. Mr Ilaşcu,

Noting that the European Court of Human Rights, through its final decision of 8 July 2004, found the Russian Federation responsible for serious violations of human rights in the "Ilaşcu" case and ruled for the immediate and unconditional release of the last two members of the so-called Ilaşcu group - Andre Ivantoc and Tudor Petrov Popa, and that the Russian Federation;

Considering that he de facto controls the separatist regime of Transnistria ; and the Committee of Ministers that he has the honour to chair has adopted four resolutions on this topic in the last two years,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

Could he tell the members of the Assembly when he intends to fully comply with the decision of the European Court of Human Rights and release Mr Ivantoc and Mr Petrov-Popa from the illegal detention.

* *
*

28. Mr Pourgourides,

Considering that the United Kingdom has made important progress in the execution of six judgments of the European Court delivered between 2001 and 2003 concerning violations by the security forces of the right to life in Northern Ireland;

Deploring, however, that the United Kingdom has still not complied with its obligation under these judgments to grant adequate redress to the applicants by conducting thorough and effective investigations into the deaths at issue,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

How the Committee intends to ensure that the required investigations be conducted by the authorities with due diligence and completed speedily so as to avoid further delay in compliance with the Court's judgments.

29. Mr Lloyd,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

What plans does the Committee of Ministers have to take initiatives with respect to frozen conflicts.

30. Mrs Postoico,

Considering that the Speaker of the State Duma of the Russian Federation, Mr Boris Gryzlov, contributed to the drafting of the State Duma message to the leaders of the Russian Federation on "initiating the recognition procedure of the Transnistrian Moldovan Republic" (Transnistria).

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

How such action ties in with the principles of international law: recognition of territorial integrity and non-interference in the internal affairs of a sovereign state, bearing in mind the Russian Federation's international commitments, including those set out in the Friendship and Collaboration Agreement between the Republic of Moldova and the Russian Federation.

31. Mr Iwiński,

Considering that on Tuesday 3 October 2006, the Parliamentary Assembly's Political Affairs Committee held a hearing on the security of energy supplies in Europe;

Considering that the European Union has for a long time sought to put together a multilateral energy security mechanism,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

Whether he anticipates the possibility of co-operation in this field between the international institutions, and in particular between the Council of Europe and the European Union, and whether the Forum for the Future of Democracy, scheduled to be held in Moscow in two weeks, will also be discussing this issue.

32. Mr Schmied,

Considering that inter-regional and cross-border co-operation is a key factor in development and stability. The Council of Europe has already been a pioneer in this field and more recently, the Congress and the Russian Federation jointly proposed the establishment of a Council of Europe centre for inter-regional and cross-border co-operation;

Noting that such a centre could be of particular value, especially for regions such as south-east Europe, etc. This centre should therefore be set up as soon as possible,

To ask the Chairperson of the Committee of Ministers,

Could he inform us of the position of the Russian authorities and the Committee of Ministers on this matter.

